

О.С. Палькевич

**НАВЧАЛЬНИЙ ПОСІБНИК
ДО ВИВЧЕННЯ ДИСЦИПЛІНИ
«ІСТОРІЯ ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ»**

2019

**Міністерство освіти і науки України
Дніпровський національний університет ім. О. Гончара
Кафедра романської філології**

О.С. Палькевич

**НАВЧАЛЬНИЙ ПОСІБНИК
ДО ВИВЧЕННЯ ДИСЦИПЛІНИ
«ІСТОРІЯ ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ»**

*Ухвалено _____
протокол № ____
від _____ р.*

**Дніпро
РВВ ДНУ
2019**

ББК 81.432.2 – 923

П 14

Рецензенти: канд. філол наук, доц. Н. Ю. Яковишена

канд. філол. наук, доц. Я. В. Коваленко

П 14 **Палькевич О.С.** Навчальний посібник до вивчення дисципліни

«Історія французької мови» [Текст] / О.С. Палькевич. – Д.: РВВ ДНУ, 2019 – 96 с.

Навчальний посібник розроблено для опанування навчальної дисципліни «Історія французької мови», яка викладається на III курсі факультету української й іноземної філології та мистецтвознавства.

Наведено інформацію про зовнішню та внутрішню еволюцію французької мови, надано різні історичні й соціолінгвістичні фактори, які здійснили вплив на її становлення та функціонування, а також деталізовано розвиток в діахронічному аспекті кожної з її систем: фонетичної, орфографічної, морфологічної, семантичної й синтаксичної. запропоновано питання до розуміння та засвоєння змісту викладеного матеріалу.

Призначено для студентів III курсу факультету української й іноземної філології та мистецтвознавства ДНУ ім. О. Гончара.

© Темплан 2019, поз. 45

Навчальне видання
Олена Сергіївна Палькевич
Навчальний посібник до вивчення дисципліни
«Історія французької мови»

Техредактор Т. І. Севост'янова

Підписано до друку 02.10.2019 Формат 60×84 / 16. Папір друкарський. Друк плоский. Ум. друк. арк. 1,9 . Ум. фарбовідб. 1,9. Обл.-вид. арк. 1,5. Тираж 10 пр. Зам. №

РВВ ДНУ, просп. Гагаріна, 72, м. Дніпро, 49010.
ПП «Ліра ЛТД», вул. Погребняка, 25, Дніпро, 49010.
Свідоцтво про внесення до Державного реєстру
серія ДК № 188 від 19.09.2000 р. Фактична адреса:
вул. Наукова, 5

©Палькевич О.С., 2019

Préface

Présentation du cours de l'histoire du français. Ce cours est destiné aux étudiants et étudiantes en français qui ont déjà une certaine connaissance de la langue latine, ont commencé les études de la linguistique et surtout à ceux et celles qui s'intéressent vivement à l'étude de l'évolution des langues (le français, l'anglais ou d'autres) ! Retracer l'histoire de la langue française, c'est montrer comment, à travers les bouleversements historiques, externes à la langue, et les phénomènes proprement linguistiques le latin perdra son synthétisme et se transformera en une langue absolument analytique – le français. C'est incroyable de comprendre comment la même langue latine va donner la nouvelle vie à tellement de langues différentes et ô ! tellement pareilles. Et c'est passionnant d'examiner comment, à une époque plus récente, un pays plurilingue, où l'on parlait le français, l'alsacien, le breton, le basque et d'autres dialectes, est devenu officiellement monolingue. Et comment cette langue française a fait naître plusieurs variétés hors de France.

Pour les curieux et les curieuses de « l'aventure des langues » (comme le dit Henriette Walter) il serait utile de se poser deux questions principales : pourquoi une langue change-t-elle à son parcourt ? et comment change-t-elle ? Dans notre recueil ces questions sont étudiées de près.

Le volet pratique, publié à part, propose 8 documents littéraires d'époques diverses, accompagnés d'un commentaire de linguistique diachronique et les exemples des analyses étymologiques des fragments des textes en français ou en proto-français qui permettra de mieux comprendre et **RESSENTIR** l'évolution du français au cours des siècles.

L'histoire de la langue et l'histoire du peuple. Le caractère social de la langue met en évidence les rapports qui existent entre la vie d'un peuple qui parle une langue et la vie de cette langue. Par exemple, le latin devient langue morte en absence du peuple qui la parle. On ne peut pas comprendre les différentes voies du développement de dialectes sans étudier la destinée

historique de chaque province. Les événements politiques, le développement économique et culturel du pays ont des répercussions sur la langue et surtout sur le vocabulaire. Par exemple, l'épanouissement des sciences, des arts et des métiers amène aux XVII^e—XVIII^e ss. la formation de la terminologie scientifique. La Grande Révolution française de 1789 apporte la formation de la terminologie politique. Il est assez facile de tracer les liens entre les changements lexicaux et l'histoire sociale. Mais il existe beaucoup d'autres changements qu'on ne peut pas expliquer directement à l'aide des changements sociaux concrets. Tels sont les rapports entre les changements phonétiques et morphologiques et les événements historiques. Voilà pourquoi on distingue, au moins jusqu'à Saussure, deux côtés dans l'histoire d'une langue : *externe* ~ *interne*. *L'histoire externe* (basée sur l'approche sociolinguistique) cherche d'établir le conditionnement des changements linguistiques par les changements sociaux. *L'histoire interne* (basée sur l'approche structurale) étudie les causalités linguistiques, donc, elle se focalise sur l'évolution du système de la langue, en faisant abstraction des locuteurs.

Suite à Antony Lodge, nous proposons la distinction qui inclut le rôle actif du groupe parlant dans les changements linguistiques : *l'histoire des changements exogènes* qui sont le résultat de contacts avec des groupes parlant d'autres langues / dialectes; *l'histoire des changements endogènes* qui trouvent leur origine à l'intérieur du groupe parlant la langue / dialecte en question. *L'histoire des changements endogènes* comprend habituellement quatre parties: phonétique historique, morphologie historique, syntaxe historique et lexicologie ou bien sémantique historique. Chaque partie a son objet d'étude et ses méthodes d'étude. Pour soulager la tâche des étudiants et des étudiantes cet ouvrage contient toute une partie qui décrit quelques grands changements endogènes ayant affecté le français : changements phonétiques, sémantiques, morphologiques, dans l'ordre des mots dans la phrase et concernant l'élaboration d'une orthographe.

Partie I. Histoire des changements exogènes de la langue française

Thème 1. Approches de la chronologie de l'histoire de la langue française

Plan

1. Différents critères de la périodisation de l'histoire du français : historique, approche par niveau de langue (p. ex., les étapes du vocalisme et consonantisme)
2. Analyse des chronologies chez les différents auteurs.
3. Proposition de la périodisation basée sur le critère de la dynamique de la norme linguistique en France.

Différents critères de la périodisation de l'histoire du français

La répartition de l'histoire d'une langue en périodes historiques pose toujours beaucoup de problèmes. Le développement historique et social ne coïncide pas complètement avec les étapes du développement linguistique. Alors, le critère historique ne peut être appliqué qu'aux transformations du vocabulaire qui reflètent plus ou moins fidèlement l'histoire du peuple. Les différents niveaux de la langue (lexique, grammaire, phonétique) se développent d'une manière inégale. Par exemple, la structure phonétique du vocalisme subit quatre étapes d'évolution:

- 1) la diphtongaison aux IX^e—XII^e s. (hora→heure, tela→toile);
- 2) la monophthongaison aux XIII^e—XV^e s.;
- 3) les différences quantitatives et qualitatives au XVI^e s. (la longueur de la voyelle due initialement à la position dans le mot devient la marque de valeur phonologique en raison du rôle morphologique que jouaient ces voyelles : elles distinguaient le singulier du pluriel (dé-dés), masc. du fém. (ami-amie);
- 4) les oppositions qualitatives du français moderne des XVII^e—XVIII^e ss. (selon profondeur d'articulation, labialisation, degré d'aperture et nasalisation).

Mais pour l'évolution du consonantisme on peut indiquer 2 périodes:

- 1) les IX^e—XIII^e s. quand le français possède les affriquées : [ts] [tʃ] [dʒ] ;

2) les XIV^e—XV^e s. quand s'établit le système consonantique qui fonctionne jusqu'à aujourd'hui.

Certaines modifications durent plusieurs périodes historiques, p.ex. la nasalisation dure du IX^e s. jusqu'au XVI^e s. Voilà pourquoi il existe plusieurs théories de la périodisation de l'histoire de la langue française.

Analyse des chronologies chez les différents auteurs

Dans l'histoire de la langue française on dégage d'habitude trois périodes: l'ancien français (AF), le moyen français (MF) et le français moderne (FM) en mettant en dehors de la chronologie la préhistoire et la protohistoire du français.

Quant à la chronologie de ces périodes, elle est différente chez différents auteurs. P.ex. pour l'« AF » l'historien russe et soviétique M. Serguievski applique ce terme à la période entre le IX^e et le XVI^e s., les savants français A. Rey, F. Duval, G. Siouffi, le linguiste canadien J. Leclerc et les soviétiques N.Katagochtchina, M.Gourytcheva, K.Allendorf, N. Chigarevskaïa supposent que l'« AF » c'est la période entre le IX^e et le XIII^e s. M. Huchon nomme cette langue tantôt « l'ancien français », tantôt très généralement « la langue d'oïl » et attribue son apparition au XII^e s. Les auteurs du manuel « Nouvelle histoire de la langue française » sous la direction de J. Chaurand définissent seulement « l'ancien français » qui se forme entre le VIII^e – IX^e ss et le XII^e s., les autres périodes étant caractérisées uniquement par les cadres chronologiques (XIII^e – XV^e ss., XVI^e s., XVII^e – XVIII^e ss., XIX^e s., XX^e s.)

L'« AF » reflétait une langue *synthétique en état dialectale*. Les VIII^e - IX^e siècles marquent l'apparition des premières mentions écrites du proto-français (une langue autre que le latin – lingua romana rustica) : les « Glosses de Reichenau » (le glossaire du VIII^e s.) et surtout les « Serments de Strasbourg » en 842 (la date que la plupart des chercheurs considèrent comme celle de la naissance du français), « Cantilène de Sainte Eulalie » 880. Plus

tard il y aura « Sermon sur Jonas » 938 / 952. Le XIII^e s. évoque l'affirmation du français comme langue standard.

Par le terme « MF » on désigne la période entre les XIV^e—XV^e s. (N.Katagochtchina, M.Gourytcheva, K. Allendorf, N. Chigarevskaja), ou bien la période entre XIV^e—XVI^e ss. (A.Dauzat, P.Guiraud, J.-M.Klinkenberg, A. Rey, F. Duval, G. Siouffi), tandis que Nina Chigarevskaja, Jacques Leclerc, Mireille Huchon, Jacques Chaurand et l'auteure du manuel ukrainien Galina Moroshkina, par exemple, distinguent le XVI^e s., la Renaissance, à part.

C'est l'étape où la langue devient *analytique*. Les XIV^e – XV^e ss. renferment une phase de transition entre l'ancien français et le français moderne (d'un état d'anarchie et de misère à la consolidation sociale, économique et politique, la formation de la langue littéraire prénationale). La Renaissance (XVI^e s.) est caractérisée par l'expansion du français devenu officiellement langue de l'état (ou langue administrative).

Le français moderne est défini à partir du XVII^e s. par la majorité des linguistes. Là aussi on dégage deux périodes : a) les XVII^e -XVIII^e ss. — *le nouveau français (la période classique)* qui connaît l'unification linguistique et devient enfin langue nationale, parlée non seulement par la haute société mais par le peuple; b) *le français contemporain* dès le XIX^e s. jusqu'à nos jours.

L'évolution de la langue française à cette étape s'effectue vers un rapprochement du langage parlé et de la langue standard (officielle). Le français quotidien influence la langue des lettres, d'autant plus que l'essor du cinéma parlant, de la télévision et de la radio favorisent son extension.

Certains savants modernes ne respectent pas strictement cette division classique en trois français. Ils se concentrent sur les moments importants pour l'évolution de cette langue. Par exemple, Laurence Hélix, Michèle Perret, Claude Hagège mettent en évidence l'origine et la naissance du français, l'affirmation de son autorité en France (comme langue nationale, langue de la science, la religion, et de l'enseignement) et comme langue internationale, ainsi que la lutte pour les langues régionales et le développement du français

hors de France. Le même principe est utilisé par Henriette Walter qui classe l'évolution du français en temps différents : le temps des Gaulois, le temps des « Barbares », le temps des Chrétiens, l'intermède viking, le temps des dialectes, l'affirmation du français, le temps du « bon usage », le temps de l'école, le temps des médias. Et enfin, les auteurs canadiens J.-B. Nadeau et J. Barlow dans leur ouvrage passionnant de vulgarisation scientifique « Le français, quelle histoire ! » évoquent 37 fragments capitaux qui caractérisent le développement de la langue française.

Nous y proposons notre propre chronologie de l'évolution du français à la base du changement de son statut en fonction de la dynamique de sa norme.

Périodisation de l'évolution du français,

selon le critère de la dynamique de la norme linguistique

Cette périodisation prend en compte deux aspects de la dynamique de la norme d'une langue (suite à E. Haugen, A. Lodge et J. Lopez) : linguistique (sur le plan de sa structuration interne) et sociolinguistique, analysant les facteurs sociaux et l'interaction des deux critères qui aident à définir le statut de la variation étudiée (selon D. Badgioni) : quantitatif (le nombre des locuteurs) et qualitatif (son prestige, sa légitimité). Elle contient 5 étapes.

1. XIII^e s. Implantation du francien (le nom du français de l'époque, donné par Gaston Paris) comme dialecte dominant. J-M Klinkenberg propose 3 possibilités théoriques de l'implantation du dialecte dominant dans le pays :

1. Un dialecte du groupe (A) fournit la variété standard aux autres (à B, C, D).
2. Chacun des dialectes A, B, C, D fournit une part de la variété standard (A'+B'+C'+D') : aucun d'eux n'impose totalement sa norme aux autres.
3. Une variété peu apparente M s'impose aux usagers des dialectes (A,B,C,D)

La France choisit la première: le dialecte royal appartenant au groupe des langues d'oïl impose sa norme aux autres dialectes.

Statut du français : affirmation comme langue standard. Au sens sociolinguistique, le choix du dialecte dominant s'est fait d'abord de manière graduelle et inconsciente comme le plus répandu (le critère quantitatif) et le

plus prestigieux (le critère qualificatif) en tant que dialecte royal (facteur diatopique) des dialectes en présence. Au sens linguistique, le francien correspondait au principe formulé par E. Haugen et A. Lodge: « une variation maximale des fonctions avec une variation minimale des formes (comme appartenant au groupe dominant des langues d'oïl)».

2. XIV^e - XVI^e ss. Expansion interne de la langue française : fonctionnelle (langue de littérature, de la science mondaine, de l'élite religieuse, de l'administration) et géographique.

Statut du français : la langue majoritaire et officielle (administrative, juridique) (par l'Édit de Villiers-Cotterêts de 1539). Sur le plan sociolinguistique, les critères qualificatif et quantitatif sont renforcés par la fixation conciente de la norme juridique. Sur le plan linguistique, on constate les transformations (enrichissement lexical, traits d'analytisme, certaine stabilisation syntaxique) qui attribuent aux français les signes d'une langue à part, distincte du latin et des autres langues romanes.

3. XVI^e - XVII^e ss. Codification du français

1. Première étape : études théoriques de la langue, implantation de la norme descriptive (description de l'usage du français par les premiers grammairiens) ;

2. Deuxième étape: implantation de la norme prescriptive (affirmation de l'usage exemplaire, axiologique), comme c'était pour les langues classiques : le latin, le grec ancien.

Statut du français : création du modèle linguistique idéal qui reflète une conduite sociale idéale, suite à la politique du purisme linguistique malherbien et du « bon usage » de C. Vaugelas. Sur le plan sociolinguistique, son statut est défini à la base de l'hierarchie sociale étroite (facteur diastratique). Le critère qualitatif (prestige en France et en Europe) domine sur le critère quantitatif (peu de locuteurs en France). Sur le plan linguistique, d'abord, c'est la reconnaissance du français et la description de son état dans les grammaires et les recherches théoriques, après c'est l'établissement de la

norme moderne qui crée « le français classique », la régulation de son fonctionnement et la fixation de sa dynamique synchronique.

4. XVII^e – la moitié du XVIII^e s. Acceptation de «*bon usage* » par la société. Académie française (1635). Centrisme linguistique.

Statut du français : affirmation du modèle linguistique absolu (*le bon usage*) basé sur le centrisme politique et linguistique et sur l'idée que la langue française est le fondement de la société.

La norme linguistique est respectée dans le registre écrit par excellence (facteur diaphasique). Du point de vue cognitif, l'acceptation du *bon usage* comme modèle absolu est liée à la façon des Français de voir dans leur langue le reflet de l'idée de la société idéale (française, évidemment), ainsi que le moyen de la transmission du renouveau intellectuel et culturel français des Lumières aux autres pays. Sur le plan sociolinguistique, ce statut est fondé sur l'hierarchie sociolinguistique large, renforcée par l'institutionnalisation du français (Création de l'Académie française en 1635, édition des dictionnaires, grammaires, etc) et le mouvement puissant littéraire et social francophone. Le critère qualitatif dépasse définitivement le critère quantitatif, en transformant le français en langue minoritaire en France, selon le nombre des locuteurs. Sur le plan linguistique, on constate les recherches théoriques du français, la régulation de son fonctionnement et la codification dans les grammaires, les dictionnaires et l'établissement de la norme qui crée « le français moderne ».

5. XIX - XXI siècles. Le français – langue de toute la nation.

Statut du français : langue nationale, unie et commune. Le standard universel est fixé grâce à la politique du nationalisme linguistique (la nation unie fondée sur la langue et la culture unie). L'idée du modèle linguistique absolu persiste en acquérant un caractère universel, le critère quantitatif égalisant enfin le critère qualitatif. La norme linguistique française n'a plus de paramètres diatopiques, diastratiques diachroniques ni diaphasiques. Elle existe sous forme d'un invariant, selon O. Kossovitch, reflété dans des recueils lexicographiques. Sur le plan linguistique, on remarque le

développement des recherches du français standard et familier, l'éloignement considérable de la norme de la langue de sa réalisation dans la parole. Ces derniers temps, on constate la tendance de la simplification de la norme (p. ex., la réforme de l'orthographe de 1990, 2016), acceptation des langues minoritaires (dialectes régionaux) sous l'influence du multiculturalisme de la société française.

Thème 2. Préhistoire de la langue française

Plan

1. Origines du français selon la linguistique historique (théorie des strats de G. I. Ascoli)
2. Racines latines du français, victoire de la langue des vainqueurs
3. Les grands mouvements migratoires germaniques et le morcellement du latin, victoire de la langue des vaincus
4. Le proto-français ou la «langue romane rustique» (la période gallo-romane, émergence d'une langue vers le IX^e siècle)

Origines du français selon la linguistique historique (théorie des strats de G. I. Ascoli)

Les tenants de la linguistique historique (surtout romane), désireux de dépasser la simple description diachronique, ont beaucoup invoqué l'action du substrat (théorie défendue d'abord par Graziadio Isaia Ascoli), parfois celle du superstrat et accessoirement celle de l'adstrat. A. Martinet stipule que cette théorie a eu le mérite de maintenir le principe de la légitimité de l'explication causale en linguistique. Appliquons-la pour le développement du français.

Durant les cinq siècles pendant lesquels le latin et le celtique ont été en contact en Gaule romaine, le celtique, bien que langue dominée, a influencé la nouvelle langue dominante, le latin (vulgaire). On utilise le terme de substrat dans ce cas. Un substrat est une langue qui influence une autre tout en étant supplantée par cette dernière. On parle de substrat celtique en Gaule romaine, qui a influencé le latin tout en étant supplanté par ce dernier.

Ensuite, durant les quatre siècles pendant lesquels le latin et le francique (langue germanique) ont été en contact, le francique a influencé de même le latin. Mais on utilise dans ce cas le terme de superstrat. Un superstrat est une langue qui en influence une autre avant de s'éteindre sans avoir pu la supplanter. Dans les régions françaises, le francique a influencé le latin avant de s'éteindre, le latin restant dominant.

De la même manière qu'il faut éviter tout assemblage entre prestige d'un groupe et prestige d'une langue, de même il faut faire attention à ne pas confondre dominance de la langue et dominance d'un groupe :

- dans le cas du substrat, la langue dominante est la langue du groupe dominant ; la langue du groupe dominé s'éteint ;
- dans le cas du superstrat, la langue dominante est la langue du groupe dominé ; la langue du groupe dominant s'éteint.

Il n'y a donc pas de relation à établir entre le caractère dominant d'un groupe et le caractère dominant de sa langue.

Les apports du celtique, substrat, et du francique, superstrat, sont une des caractéristiques qui démarquent nettement le français de toutes les autres langues romanes, c'est-à-dire des autres langues-filles du latin. Ces apports sont donc non négligeables en termes d'histoire de la langue comme en termes d'identification d'une nouvelle langue, en l'occurrence le français.

Il est intéressant de noter que le celtique et le francique n'ont pas laissé leur empreinte dans les mêmes secteurs du lexique. En Gaule romaine, le latin a emprunté au celtique des termes touchant aux domaines dans lesquels la civilisation gauloise était perçue comme supérieure à la civilisation romaine (l'agriculture, la nature, les techniques de fabrication de la bière, l'habillement – la chemise, par exemple est un mot et un vêtement gaulois). De la même manière, en Gaule romaine, le latin a emprunté au francique des termes des domaines dans lesquels la civilisation franque était perçue comme supérieure (la guerre, l'organisation sociale, la perception des couleurs). Ces zones différentes d'influence du celtique et du francique sur le latin sont des

indices de la variation diastratique, c'est-à-dire l'identification d'habitudes linguistiques propres à certains groupes sociaux ou à certaines activités.

Mais deux langues en contact peuvent s'influencer mutuellement sans qu'aucune des deux ne s'éteigne. On parle dans ce cas d'adstrat. L'adstrat est un ensemble des faits de langues dans une situation où une langue en influence une autre sans qu'aucune des deux ne disparaisse. Dans le cas de l'adstrat l'interférence linguistique se produit préférentiellement de la langue la plus prestigieuse vers la langue la moins prestigieuse.

Racines latines du français, victoire de la langue des vainqueurs
(II^e s avant notre ère – V^e s après notre ère)

Les origines latines. Les Étrusques ont fondé **Rome** en – 753 avec une coalition de Romains et de Sabins. Finalement, cette petite bourgade après 800 ans de guerres avait réussi à soumettre un territoire énorme et devenir un empire colossal qui s'étendait de la Grande-Bretagne en passant par l'Europe, puis jusqu'à l'Arabie, l'Arménie et toute l'Afrique du Nord.

Pour administrer ce vaste empire, Rome s'est inspiré de la pratique grecque et a établi, en 286, deux chancelleries: l'une d'expression latine à Rome (l'Occident), l'autre d'expression grecque à Constantinople, (l'Orient).

La conquête de la Gaule. La conquête de la Gaule (*Gallia*) s'est étendue sur plusieurs décennies. En 120 avant notre ère, les Romains ont fondé d'abord la Gaule transalpine, celle qui correspondait à la Gaule «au-delà des Alpes» (vue de Rome), par opposition à la Gaule cisalpine (Italie du Nord), située «avant les Alpes». Cette nouvelle province romaine a été appelée *Provincia* (d'où le nom ultérieur de «Provence»). Les Romains ont installé aussitôt des colonies de peuplement. Entre 58 et 51 avant notre ère, Jules César, alors consul, a entrepris la conquête du nord de la Gaule: c'était la célèbre «guerre des Gaules». César a réorganisé ensuite l'ensemble de la Gaule transalpine qu'il a divisé en quatre provinces : la Narbonnaise (ex-Provincia), l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. La Gaule narbonnaise, était une province «sénatoriale» (« province du peuple romain» dépendant du

Sénat qui représentait l'élite des citoyens), alors que les trois autres étaient des provinces «impériales» (un territoire mal soumis administré par un gouverneur représentant l'empereur). La Gaule a été entièrement conquise en 51 avant notre ère (la bataille d'Alésia).

La langue des Gaulois. Lorsque les Romains ont conquis la Gaule, elle était peuplée d'une dizaine de millions d'autochtones composés d'une centaine de peuples gaulois (dont les Romains n'en avaient recensé que 44) qui parlaient des langues différentes, dont le gaulois, la langue relativement unifiée, homogène à l'exception des régions situées aux extrémités du domaine celtique (chez les Belges, plus influencés par les langues germaniques, et les Aquitains, par les langues ibère et basque). Pourtant, elle pouvait être fragmenté en dialectes plus ou moins distincts.

Les méthodes romaines de la latinisation. Les Romains ont implanté partout leur système administratif et ont transformé les peuples conquis. Ils n'ont pas imposé le latin aux vaincus; ils ont ignoré simplement les langues «barbares» et se sont organisés pour que le latin devienne indispensable pour les élites locales. Cependant, ce n'était pas le latin classique littéraire, mais un latin plus «populaire», essentiellement oral, qui allait triompher définitivement du latin classique après l'effondrement de l'empire.

Les facteurs de latinisation :

1. Le latin: langue de la promotion sociale, langue de la puissance financière, langue de l'armée.
2. Des colonies de peuplement composées de colons germaniques.
2. Un réseau routier efficace à Rome.
3. L'écriture latine en absence d'écriture chez les Gaulois.
7. La christianisation.

Le latin oral et le premier bilinguisme. L'implantation de la langue latine ne s'est pas faite partout en même temps. Tout l'Empire romain a connu une longue période de bilinguisme latino-celtique ou, selon le cas, latino-germanique (à l'est de la Gaule) ou gréco-latin, qui a commencé dans les

villes pour gagner plus tard les campagnes. Il est certain que c'est en Gaule narbonnaise que le latin s'est implanté d'abord parce que la latinisation y a été plus profonde qu'ailleurs. Ainsi, la plus grande partie du vocabulaire occitan d'aujourd'hui est due à la romanisation précoce de cette province plus ancienne. La romanisation a été plus lente en Gaule lyonnaise et en Gaule aquitaine, et encore plus réduite en Gaule belgique. En général, les Gallo-Romains parlaient leur langue celtique, mais dans les villes ils apprenaient le latin comme langue seconde pour pouvoir communiquer avec les autorités. La langue gauloise a disparu dans les villes à partir du II^e siècle où le latin demeurait la langue de la culture, de l'administration, de l'armée, de l'école et de la promotion sociale. Mais le gaulois s'est maintenu dans les campagnes jusqu'au V^e siècle. Vers le V^e siècle, (la dislocation de l'Empire romain), le gaulois était disparu, sauf dans les régions très éloignées de l'Empire.

*Les grands mouvements migratoires germaniques,
victoire de la langue des vaincus (IV^e -VII^e)*

La victoire des «barbares». C'est l'année de 375 que l'on considère comme marquant le début des grandes invasions germaniques, et le commencement de la dislocation de l'Empire romain. En 375, s'est produit le choc des Huns, qui après avoir vaincu les Ostrogoths, ont déclenché des déplacements en cascades: Wisigoths, Vandales, Francs, Saxons, Burgondes. Les Romains appelaient des «invasions barbares» ces simples mouvements des peuples, car elles ont souvent été «pacifiques», résultant souvent de traités (*foedus*) entre les Romains et un peuple germanique particulier. Dès la fin du III^e siècle, les empereurs romains accueillaient de plus en plus de mercenaires germaniques comme soldats pour grossir l'armée. Ces soldats germaniques offraient évidemment une faible barrière de protection contre les autres tribus germaniques. En outre, Rome concédait des territoires à des Germains agréés comme alliés à des fins de colonisation. Graduellement, les Germains ont fondé des royaumes souverains sur le sol de l'Empire. Finalement, après 375, les soldats germaniques, seront plus nombreux que les soldats romains, ce qui

finira par perdre les Romains. Alors, en 447, le roi des Huns, Attila, avait étendu son Empire de la mer Caspienne jusqu'en Gaule. Après sa mort, son Empire s'est disloqué et a disparu, en bouleversant toute l'Europe.

Après la mort de l'empereur Théodose en 395, l'Empire romain a été partagé en deux: l'Empire romain d'Occident et l'Empire romain d'Orient. A la fin du V^e siècle l'Empire romain d'Occident avait disparu, laissant la place à la fondation de nombreux empires germaniques.

Les suites de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident : le morcellement du latin. Le morcellement du latin vulgaire (populaire) est amorcé dès le II^e siècle. Au début des invasions germaniques les populations locales se sont heurtées à des étrangers ne parlant ni le latin ni le gaulois. Le seul moyen de communiquer avec la population locale était d'utiliser le latin, mais au contact des populations germaniques il s'est développé une forme de latin parlé différente. Ces mouvements de population « barbares » ont entraîné une grande augmentation de germanophones installés en Gaule. Puis, les communications avec l'Italie étaient coupées, les échanges commerciaux interrompus, les routes devenues peu sûres, les écoles disparues.

C'est pourquoi au VII^e siècle la situation linguistique était extrêmement complexe dans l'ancienne Gaule romaine :

- 1) les langues germaniques étaient devenues indispensables aux populations qui voulaient jouer un rôle politique puisque tous les rois ne parlaient que des langues germaniques;
- 2) la langue parlée par les Gallo-romains était un «latin chrétien», strictement oral, relativement éloigné du latin classique et soumis par surcroît aux variations géographiques particulières;
- 3) le latin classique n'était plus utilisé que pour les écrits et les peuples gallo-romains ne le parlaient plus.

Donc, à l'oral, il s'agissait de la deuxième période du bilinguisme (romano-germanique cette fois-là).

Finally, although the Germanic invaders had been even more numerous than the Romans had been at the time of the conquest of Gaul, they were unable to impose their language on the different conquered populations. The invasions of the 5th and 6th centuries were in fact, after a period of bilingualism Germano-Latin, by the romanization (both the latinization and the christianization) of the Frankish and Visigothic peasants on the whole of the Gallo-Roman territory. Only the Frankish aristocracy continued to use its Germanic language until the accession of Hugh Capet in 987.

Causes de la romanisation des tribus germaniques :

- 1) la fragmentation des royaumes germaniques en Europe ;
- 2) l'absence de centralisation bureaucratique ;
- 3) une certaine romanisation préalable chez les envahisseurs (ils ont adopté les systèmes administratif et fiscal romains) ou des prédispositions à leur romanisation (le latin était une grande langue véhiculaire en Europe) ;
- 4) christianisation ;
- 5) mariages mixtes entre les Germains et la population latinisée.

This new Latin language will persist until the 6th century of our era by transforming without ceasing to be Latin but into «Gallo-Roman» («romanz») presenting diverse varieties according to the regions.

Le PROTO-FRANCAIS (la «lingua romana rustica»)

La période gallo-romane: (VI^e - IX^e siècle)

Linguists advance the 8th century as the date (theoretical) indicating the passage from Latin to Roman, but in reality these important transformations spread, according to the regions, from the end of the Roman Empire until the first half of the 9th century. The speakers of the north of Gaul became aware of the coexistence of two distinct entities: Latin and the vernaculars in use, the langues d'oïl.

The Frankish supremacy and the Germanization of rustic Roman. After the invasions the territory of present-day France was shared between the different Germanic tribes: the Franks took the north, the Visigoths occupied

le sud; et les Burgondes ont envahi le centre-ouest de la France (Bourgogne, Savoie et Suisse romande actuelle). Au cours des VI^e et VII^e siècles, les différents royaumes germaniques se sont affaiblis. Finalement, les Francs sont sortis grands vainqueurs de ces affrontements et le francique est devenu la langue de l'aristocratie de l'empire franc. En effet, la latinisation des Germains en Gaule ne s'est jamais faite complètement, puisque la classe dirigeante continuait d'utiliser le francique, tout en étant bilingue.

Le premier roi à parler le germanique (et non plus le latin) c'était Clovis de la dynastie des Mérovingiens (V^e s.). Clovis a non seulement contribué à étendre considérablement son royaume mais aussi s'est converti au catholicisme et a reçu ainsi l'appui de ses sujets gallo-romans.

Encore un roi franc de grande importance c'était Charlemagne (de dynastie des Carolingiens) qui en 760 a entrepris la réimplantation de l'ancien Empire romain et s'est fait couronner empereur du Saint Empire romain germanique en décembre 799. Comme pour Clovis, sa langue maternelle, c'était le francique. Mais l'unification politique réussie par Charlemagne n'a pas duré assez longtemps pour que celui-ci impose le francique dans tout son empire. En plus, l'époque de Charlemagne s'est remise aux études latines. Durant plusieurs siècles, les parlers romans ont été rejetés au profit du latin classique (emprunts) et du latin ecclésiastique (écriture).

Parmi les langues germaniques qui étaient parlées en France de cette époque c'est le francique qui a laissé le plus de traces dans la langue française. Sous son influence en France du Nord les langues issues du latin se sont modifiées davantage qu'ailleurs. Dans l'ensemble du pays franc, les Francs romanisés avaient délaissé leur langue dès le VIII^e siècle en faveur du roman rustique (le proto-français).

Apparition officielle du galo-roman. Dès le VII^e siècle, le conseiller du roi franc Dagobert, prend l'initiative de prononcer des sermons en langue vulgaire, et le Concile de Tours, en 813, rend officiel l'emploi de cette langue vulgaire, la *lingua romana rustica*, pour les sermons adressés aux

fidèles. Le Concile de Tours l'a placée alors sur le même pied que la langue tudesque ou germanique. Ces considérations linguistiques témoignent que les élites parlant le latin avaient conscience que la langue employée par le peuple au IX^e siècle n'était plus celle du VIII^e siècle et que la «traduction» en «latin d'illettrés» supposait désormais une norme linguistique différente.

C'est à peu près de cette époque que date le premier document « *Les Serments de Strasbourg*, prêtés en 842 par deux des fils de Louis le Pieux, mort en 840, Louis le Germanique et Charles le Chauve, unis contre leur frère Lothaire, et aussi par les armées de chacun d'eux: ce qui explique les deux versions, l'une en langue romane et l'autre en langue tudesque.

La germanisation du roman rustique. La population gallo-romane parlait à l'époque la langue romane rustique, encore perçue dans la conscience populaire comme du «latin vulgaire» différent de celui des siècles précédents.

Mais la cohabitation linguistique du francique et du roman rustique a entraîné de profonds bouleversements linguistiques, en transformant le futur français en « la plus germanique des langues romanes » selon H. Walter. Ces changements sont d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical. De fait, les Francs ont donné au roman rustique *de nouvelles tendances phonétiques* en raison de leur accent nordique et de leur système vocalique dans lequel les voyelles longues s'opposaient aux brèves; cela portait les Francs à prononcer les voyelles romanes beaucoup plus fortement que ne le faisaient les populations autochtones. Celles-ci se sont hâtées d'adopter les nouvelles prononciations qui étaient socialement très valorisées.

L'état de la langue romane rustique. Ce sont les transformations phonétiques qui ont fait passer le latin au roman, puis le roman au français.

Transformations phonétiques.

Les voyelles romanes. Le traitement subi par les voyelles sera différent selon que la voyelle est dans une syllabe accentuée (ou *tonique*) ou dans une syllabe inaccentuée (ou *atone*). Un fort accent d'intensité peut provoquer

l'affaiblissement des voyelles inaccentuées. La syllabe accentuée aura tendance à rester accentuée en roman, voire à demeurer intacte:

[a] > [è] devant une consonne: **ma**re > **me**r;

[e] > [è] devant une consonne: **fer**ru > **fe**r

[i] en syllabe libre > intact: **ni**-du > **ni**d ; entravée > intact: **vil**-la > **vil**le,

[o] > [ou] : **co**rte > **co**ur

Les **voyelles initiales** sont en position de force et c'est la raison pour laquelle elles vont se maintenir davantage. Les voyelles [i], [u] et [a] sont particulièrement résistantes, probablement parce qu'elles sont ou très ouvertes ou très fermées, ce qui suppose une plus grande dépense articulatoire; par contre, les voyelles [o] et [e] subissent des altérations:

[i] > se maintient [u] > se maintient [a] > se maintient [o] > u

liberare > **li**vrer **lu**core > lueur **va**lere > valoir **vo**lere > vouloir

ciconia > cigogne **fu**mare > fumer **sa**lute > salut **do**lere > douleur

Toutes les voyelles finales ont disparu (entre les VI^e et VIII^e siècles), sauf [a] qui devient un [e] sourd avant de devenir un [e] muet dans la langue parlée:

[a] > [e] : **can**ta > chante > il chante, **rosa** > roze > roz

[e] : **can**tare > cantar > chanter

[i] : **mu**ri > mur

[o] : **can**to > chant

[u] : **bon**u > buen > bon-n > bon

Il y a aussi les voyelles situées à l'avant-dernière syllabe, qui disparaissent (entre le IV^e et le VII^e siècle), car elles sont en position de faiblesse:

femina > femna > fème > fam-me > fam (femme)

tabula > table > tabl (table)

Le roman a connu aussi un processus de diphtongaison (deux voyelles prononcées en une seule émission) qui n'a affecté que les voyelles [e] et [o]. La première manifestation de ce phénomène remonterait au III^e ou au IV^e siècle et serait lié aux invasions germaniques:

[e:] > [ie] : **ped**em > **pie**de > pied; [o] > [uo] : **bo**vem > **bu**ove > boeuf

La langue romane a connu une seconde diphtongaison au VI^e et au VII^e siècle, qui s'est produite dans certaines conditions:

[e:] > [ie] : melius > miejlus > mieux ;

[o] > [oi] > : noce > noidzet > nuojdzet > nuit

Ce sont là les seules diphtongues de la période romane, mais, quelques siècles plus tard, l'ancien français en développera d'autres.

Les consonnes romanes. Les principales transformations consonantiques sont les suivantes: la disparition du *-m* final de l'accusatif latin, la disparition du [h] et sa réintroduction germanisante, le maintien des consonnes en position forte et leur affaiblissement en position faible par la palatalisation. Soulignons aussi que la langue romane avait introduit les constrictives dentales [θ] et [ð] comme en anglais dans *thing* et *this*, probablement sous l'influence du francique. Notons que les scribes des plus anciens textes écrits en «françois», par exemple, les *Serments de Strasbourg* (842) et la *Vie de saint Alexis* (vers 1045), ont tenté par la graphie de rendre compte des sons [θ] et [ð]; on trouve dans les Serments la graphie *dh* (p. ex., *aiudha*, *cadhuna*) pour [ð], alors que dans la *Vie de saint Alexis* les lettres *th* servent parfois à identifier le son [θ] (*espethe*, *contrethe*).

Dans les textes romans, la lettre *h* était employée dès le V^e siècle pour signaler l'aspiration dans certains mots d'origine francique comme *honte*, *haine*, *hache*, *hanr*, *hêtre*, *héron*. etc. Or, la lettre *h* continuait de s'écrire en latin classique, mais elle ne correspondait à aucune prononciation dans la langue parlée. C'est ainsi qu'on a distingué les mots dont l'*h* initial est dit «aspiré» de ceux dont l'initiale est une voyelle ou un [h] «non aspiré», c'est-à-dire qu'ils ne permettent ni liaison ni élision. On croit que cette prononciation aspirée a diminué plus tard pour disparaître au cours de l'ancien français.

Alors, en réfléchissant aux traces phonétiques des langues originelles on peut constater que *l'influence du celtique* se manifeste, entre autres, dans l'apparition (vers 700) de la voyelle [y] (son transcrit *u*), inconnue du latin. *Le germanique* est à l'origine du son [g] initial, issu, au VI^e siècle, de [w] *guerre*

(francique *werra*), *gâter* (de *vastare* passé à *wastare*). Toujours à l'initiale, le *h* aspiré, qui quelquefois est même introduit par analogie dans des mots latins (*altu[m]* devient *halt*, puis *haut*). Il s'agit là d'une évolution phonétique couvrant près de dix siècles.

Une grammaire simplifiée. La grammaire du roman rustique était formée à la base du latin. Le latin était une langue à déclinaison, qui variait selon le genre du substantif. On comptait trois genres (le masculin, le féminin et le neutre) et cinq types de déclinaison différents. De plus, dans chaque type de déclinaison, les cas étaient au nombre de six, cela signifiait plus de 90 flexions pour les seuls noms. Lors de la période romane, on est passé à trois types de déclinaison et à seulement deux cas (le cas sujet et le cas objet). La langue romane a donc simplifié le nombre de flexions, en passant de 90 à 12.

Le gaulois n'a pratiquement pas laissé de traces dans la morphosyntaxe du français. Nous avons simplement conservé le souvenir de la numération par *vingt* dans *quatre-vingts* (on disait en vieux français *trois-vingts* pour *soixante*, *six-vingts* pour *cent vingt*). Au IX^e siècle, la langue parlée en Gaule n'a pas une syntaxe très différente de celle du latin.

Au point de vue morphologique, *le francique* a laissé les finales *-and*, *-ard*, *-aud*, *-ais*, *-er* et *-ier*, sans oublier un assez grand nombre de verbes en *-ir* du type *choisir*, *jaillir*, *blanchir*, etc.

La syntaxe germanique a également influencé le futur français, comme l'atteste le fait de faire placer le sujet après le verbe lorsqu'un complément ou adverbe précède celui-ci. Par exemple, *l'endemain manda le duc son conseil pour le duc appela le lendemain son conseil*.

Le vocabulaire. Le patrimoine lexical a aussi évolué en roman et ces mots font aujourd'hui partie de la préhistoire du français. Il s'agit d'un certain nombre de «reliques gauloises», mais aussi de mots constituant le fonds latin lui-même, auxquels il faut ajouter les emprunts grecs passés au latin et, bien sûr, ceux que le roman a emprunté au francique.

Les «reliques gauloises». Le français n'a jamais emprunté de mots directement de la langue gauloise. C'est plutôt le latin qui a emprunté un certain nombre de mots gaulois à l'époque des conquêtes romaines. Une fois adoptés par les Romains, les mots gaulois ont continué d'évoluer comme des mots latins que le roman a assimilé par la suite. Ce fonds gaulois est certes le plus ancien, mais c'est aussi le plus pauvre (moins d'une centaine de mots). Il s'agit surtout de la vie de la campagne, où la langue a résisté au latin plus longtemps qu'en milieu urbain. Ce sont des termes désignant des végétaux, des animaux, des objets de la ferme, tels que :

alouette < alauda	balai < banatto	bouc < bucco
lieue < leuga	mouton < multo	quai < caio
sapin < sappus	valet < vasso	vassal < gwas

Mais nous avons surtout conservé des noms gaulois de lieux, construits avec *-dun*, «forteresse» (*Verdun, Châteaudun*), dérivés de *-magos*, «marché» (*Rouen, de Rotomagos; Caen, de Catumagos*), ou encore de *briga*, «colline» (*Brie, Brienne, Brionne*), de *vernos*, «aulne» (*Vernet, Verneuil, La Vergne*).

Le fonds gréco-latin. Le fonds latin correspond en premier lieu à la masse du vocabulaire hérité du «latin vulgaire», c'est-à-dire à l'ensemble des mots d'origine latine qui ont subi une transformation phonétique entre les IV^e et IX^e siècles. A partir d'un examen des dictionnaires modernes, on peut estimer ce fonds roman à environ 12 000 mots hérités de cette époque. Le fonds roman comprend également les mots du latin classique, mais aussi des emprunts techniques du gaulois, du grec et du germanique déjà intégrés au latin vulgaire. Certaines nouveautés méritent d'être signalées: les nombreux changements de sens, l'abondance de dérivations diminutives et le grand nombre de provincialismes hérités du latin vulgaire. P.ex (latin classique > latin vulgaire): caput > testa («crâne», «tête»), ictus > colpus («coup»), pueros > infantes («enfants») pulcra > bella («belle»).

Dans ce fonds primitif, on compte également des mots grecs, puisés particulièrement à l'époque où le sud de la Gaule subissait la colonisation

grecque (I^{er} siècle avant notre ère); ces mots grecs ont été par la suite latinisés par le peuple. Par exemple, lampe (lat. *lampada* < gr. *Lampas*).

Le vocabulaire français d'origine germanique (il rassemble quelque 400 mots, Henriette Walter en dénombre exactement 544, ce qui représente 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français) est essentiellement institutionnel (*ban* et *bannir*, *chambellan*, *échevin*) et militaire (*bannière*, *étrier*, *fourreau*, *harangue*). Mais viennent aussi du francique des mots se rapportant à la vie quotidienne (*fauteuil*, *gant*, *hanche*) ou à la vie rurale (*blé*, *gaufre*, *hareng*, *hêtre*, *jardin*).

Toute cette période concerne la préhistoire du français, car il s'agit du passage du latin au roman, une langue aux multiples variétés selon qu'elle était parlée au nord ou au sud du territoire gallo-romain.

Thème 3. L'Ancien français (IX^e - XIII^e siècles)

Plan

1. Les fondements historiques de l'Ancien français:

- la féodalité comme l'époque où le monarque était impuissant ;

- la croissance du royaume et du pouvoir royal, l'unification politique du pays

2. La situation linguistique générale et l'implantation du dialecte dominant qui va devenir français (problème de terminologie, aspects sociolinguistiques et linguistique de son instauration).

3. L'état de l'AF: phonétique; grammaire; ordre des mots; vocabulaire

L'objectif fixé : montrer comment le dialecte royal va devenir dominant parmi les autres (entre le X^e et le XIII^e siècles).

Les fondements historiques de l'Ancien français

La dislocation de l'Empire de Charlemagne a entraîné un grand nombre de conséquences qui ont eu des incidences sur la langue:

- règne de la féodalité, qui a morcelé l'autorité royale;

- invasion des Normands en Angleterre, en France et en Italie;

- ère des croisades, qui a fait découvrir l'Orient;

- toute-puissance de l'Église de Rome.

La féodalité. Les caractéristiques principales du régime féodal étaient le morcellement et la fidélité. La division en une multitude de petits fiefs, causaient les guerres entre seigneurs désireux d'agrandir leur fief. Les rois possédaient souvent un petit domaine morcelé et pauvre et étaient souvent obligés de mener une vie itinérante. Dans un tel système, la monarchie demeurait à peu près sans pouvoir.

Expansion de la langue romane.

Vu la situation décrite, le roi Charles III (le Simple), incapable de repousser les envahisseurs vikings, leur a concédé en **911** une province entière, la Normandie. (Normand ← Northmans, les gens du Nord). Le roi normand Rollon se fait baptiser et devient baptiseur lui-même. Alors, il restaure les abbayes, construit des villages. Le christianisme et les contacts étroits avec les autochtones causent la perte par les Vikings de leur langue, le vieux norrois, en faveur d'un dialecte roman. Il n'en reste actuellement que quelques traces dans les noms des lieux normands :

Torp → tot (village) : Yvetot ; Flogh → fleur (baie): Harfleur, Honfleur

Holm → houlm (île, rivage): Le Houlme (comme Stockholm)

Beuf (demeure): Elbeuf, Criquebeuf

En 1066 le duc de Normandie Guillaume II, connu surtout sous le nom de Guillaume le Conquérant, appelé également Guillaume le Bâtard, a fait de la Normandie un duché puissant et est devenu roi d'Angleterre, après la bataille d'Hastings. Cette conquête a fait de lui l'un des plus puissants monarques de l'Europe occidentale et conduit aux profonds changements dans la société anglaise, dont l'élite anglo-saxonne disparaît au profit des seigneurs normands. Ce fait a considérablement influencé l'expansion d'une variété des langues d'oïl et son prestige.

Situation linguistique générale. Implantation du dialecte dominant
Dans les conditions du morcellement féodal, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se sont affermies. Chaque village et chaque ville avait son parler distinct: la langue évoluait partout librement, sans contrainte.

Au début du X^e siècle, le parler qui va devenir le français, n'occupait encore qu'une base territoriale étroite parmi les langues d'oïl : il n'était parlé que dans les régions de Paris et d'Orléans, par les couches supérieures de la population. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique. À cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des 600 ou 700 dialectes en usage en France et hors de France. Seuls les lettrés écrivaient et communiquaient entre eux en latin d'Église.

En 987 Hugues Capet a été élu et couronné roi de France; c'était le premier souverain à ne savoir s'exprimer qu'en langue vernaculaire romane. La dynastie des Capétiens a réussi à renforcer l'autorité royale. Contrairement aux rois précédents les Capétiens se sont fixés à Paris. L'existence d'une capitale stable a contribué à donner du prestige au dialecte du seigneur le plus puissant et du pouvoir politique le plus considérable. L'aristocratie, les clercs, les juristes et la bourgeoisie ont commencé à utiliser le francien.

Vers le XI^e siècle les dialectes se multipliaient en se divisant en trois grands ensembles nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui : *les langues d'oïl* au nord, (« oui » du latin *hoc ille*) qui deviendra le français ; *les langues d'oc* au sud, où «oui» se disait *oc* (du latin *hoc*) - que certains appellent aujourd'hui l'occitan, et *le franco-provençal* en Franche-Comté, en Savoie, au Val d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande. Dans chacune d'entre elle on distinguait encore des divisions dialectales.

L'aire géographique des langues d'oïl était déjà assez important à l'époque, mais les langues d'oc du Sud qui correspondaient à la partie de la Gaule la plus profondément romanisée et qui n'a pas fait partie du domaine des Francs, leur faisaient une grande concurrence, étant plus conservatrices par rapport au latin et plus homogènes que les langues d'oïl. Surtout il s'agissait de l'occitan qui est devenu aux XII^e-XIII^e ss une langue littéraire prestigieuse grâce à la poésie des troubadours.

Au XII^e siècle, sous Philippe Auguste, l'hégémonie linguistique des langues d'oïl a été réalisée par le massacre des Albigeois, ce qui a assuré la

suprématie du «Nord» et a mis fin à la domination culturelle du provençal dans le Sud. Les Albigeois c'étaient des cathars que l'Église catholique considérait comme hérétiques. Et comme le Moyen Âge c'était l'époque des croisades contre l'hérésie, les Albigeois ont été chassés de Carcassonne et massacrés. Cette croisade a évolué en guerre de conquête pour la couronne française, car le Languedoc, qui se trouvait au début du XIII^e siècle dans la sphère d'influence du royaume d'Aragon (Espagne) est entièrement passé à la fin de ce siècle au roi français. A. Lodge voit là l'action volontariste du pouvoir central pour imposer son autorité et, par conséquent, sa langue .

Lorsqu'au XIII^e siècle Louis IX (dit Saint Louis) a accédé au trône (1226-1270), l'unification linguistique était en partie gagnée et la prépondérance du dialecte royal définitivement assurée. A la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui a assuré un prestige à sa langue, que l'on a appelé désormais le français.

Alors, face à la dispersion linguistique, il existe des facteurs d'unification: la royauté, l'Église, la bourgeoisie naissante. Le facteur sociolinguistique du prestige du parler du roi est renforcé par le fait que Paris à partir du XII^e siècle est devenu le plus grand centre universitaire du pays, le centre du pouvoir à la fois politique, religieux et intellectuel. De plus, c'était la ville la plus peuplée d'Europe. Alors, à la différence des autres pays européens (surtout l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne) où les langues régionales se regroupent autour de quelques villes importantes, en France c'est la capitale qui s'acapare de tout le pouvoir : politique, intellectuel et linguistique.

Alors, le XIII^e siècle c'est la période de l'affirmation de la langue standard en France. Une langue standard est une langue d'une variété de référence unitaire, sélectionnée à partir d'un de ses dialectes comme modèle.

La question terminologique se pose : comme s'appelle exactement cette langue : *françois [wè]? français? francien? île de France ou langue d'oïl ?*

Le terme le plus répandu c'est francien qui a été créé par le philologue du XIX^es Gaston Paris (1889). Il y a 2 hypothèses d'origine de ce mot:

1) Ça vient du nom de la région l'île-de- France ou du pays en général (Jacques Leclaire);

2) C'est la contraction de français et d'ancien (Bernard Serquilini)

Laurence Hélix s'oppose à ce nom car le français du XIII^e siècle n'est pas celui de la région Ile-de France mais celui de Paris. Il est issu du *dialecte parisien le plus cultivé*: le langage de la cours – des aristocrates et de la haute bourgeoisie. Elle propose de le nommer *dialecte central* en précisant que ce n'est pas l'ancêtre exact du français. Le dialecte dominant malgré certaines différences orales avec les autres dialectes du groupe avait un système conventionnel d'écriture commune répandu dans l'administration et dans les oeuvres littéraires que Mireille Huchon appelle *scripta*.

Malgré la fixation de la langue standard, les divergences existant entre les parlers locaux se sont affermies. Alors, ce qu'on appelle l'AF correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées.

Bien que le français ne soit pas alors une langue officielle imposée, il était utilisé comme langue véhiculaire dans les couches supérieures de la population et dans l'armée royale. La propagation du français s'est trouvée favorisée par la grande mobilité des Français: des soldats (à cause des guerres continues), des travailleurs manuels, des serfs libérés ou les gueux que la misère générale multipliait. Au cours du XII^e siècle, on a commencé à utiliser le français dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Mais c'est au XIII^e siècle qu'ont apparu des oeuvres littéraires en français. La littérature écrite est illustrée par des chansons de geste: *la Chanson de Roland* (XI^e siècle) ou des romans courtois: *Tristan et Iseut* (XII^e siècle), des oeuvres satiriques ou didactiques: le *Roman de Renard* (XII^e-XIII^e siècle) ou le *Roman de la Rose* (XIII^e siècle). À la fin du XIII^e siècle, le français s'écrivait en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas.

L'état de l'ancien français

Le XIII^e siècle a représenté une époque d'âge d'or pour la France. Elle

s'est enrichie au point de vue phonétique et lexical, et s'est simplifiée morphosyntaxiquement.

Sur le plan phonétique, le français du XIII^e siècle constituait un système extrêmement complexe parce que les copistes du Moyen Age ne disposant que des lettres de l'alphabet latin, étaient placés devant la nécessité de transcrire une langue très différente du latin, comprenant un nombre de voyelles et de consonnes beaucoup plus grand.

En ce qui concerne les voyelles, on en dénombrait 33: soit 9 orales, 5 nasales, 11 diphtongues orales, 5 diphtongues nasales, 3 triphthongues. De cinq voyelles latines (a, e, i, o, u), deux, *i* et *u*, étaient chargées aussi de noter *i* consonne (« yod ») et *u* consonne (le son *w* de l'anglais). Le devenir des voyelles dépendait de la place de l'accent tonique dans le mot. Les voyelles finales, qui ne portaient pas l'accent, ont le plus souvent disparu, à l'exception du *a* qui s'est maintenu sous une forme affaiblie. Par exemple: *lacrima* devient *larme*, mais *murus* donne *mur*. D'autres voyelles, à l'initiale ou à l'intérieur du mot, se sont transformées. Par exemple, la voyelle latine [u] (prononcée comme dans le mot français *tout*) est devenue [y] (comme dans le mot *rue*; les [e], qui se trouvaient sous l'accent se sont diphtongués, aboutissant à *i*: e < ie (*ferum* devient *fier*). C'est la tendance que nous avons constatée encore à l'étape de la langue romane rustique. Le groupe *oi*, à l'origine prononcé [o_y] est passé à [wé]. Une dernière remarque concerne les voyelles « nasalisées ». Lorsqu'une voyelle telle que *a*, *o* ou *e* se trouvait suivie d'une consonne nasale, elle a été elle-même « nasalisée ». L'évolution a consisté à renforcer la nasalisation de la voyelle, aux dépens de la consonne, qui a fini par ne plus être prononcée ; on est passé de [vanté] à [vã_nté] (avec une trace de *n* subsistant), puis à [vãté]. Dans les mots où la consonne nasale était suivie d'une voyelle, elle s'est maintenue et la voyelle s'est finalement « dénasalisée » (vers le XVI siècle) ; on est ainsi passé de la prononciation [hõneur] et [ãné] à la prononciation [honneur] et [ané]. Dans l'orthographe, une trace de la nasalisation subsiste dans le doublement de la consonne.

Du côté des consonnes, le français avait conservé tous les sons du latin, mais il en possédait d'autres; consonnes comme [v] (dans *avoir*), [z] (comme dans *oser*). De plus, l'ancien français a vu apparaître trois affriquées: [ts] [tʃ] [dʒ]. [ts] comme dans *cent* prononcé [tsent], [dʒ] comme dans *jambe* prononcé [dʒ ambɛ], [tʃ] comme dans *cheval* prononcé [tʃ ɛ val].

Les consonnes ou groupes de consonnes à l'intérieur ou à la fin des mots disparaissent ou se transforment. Ainsi, le *t* intervocalique disparaît (*vita* donne *vie*), ainsi que le *s* intérieur devant consonne : *festā* donne *fete* qui sera ultérieurement écrit *fête*; le *l* intérieur (simple ou double) devant consonne connaît un traitement particulier, qui en fait une semi-voyelle, laquelle se combinera plus tard avec la voyelle précédente pour former un seul son vocalique: *alba* devient *aube*, *talpa* donne *taupe*.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII^e siècle, la prononciation de l'ancien français, mais on sait que l'écriture était phonétique: toutes les lettres se prononcent. En guise d'exemple, prenons ce vers tiré de la *Chanson de Roland: des peaux de chievres blanches*. Par rapport à la prononciation actuelle [depo tʃ ɛ vr' blɑ̃ʃ], on disait alors, en prononçant les lettres: [dɛ s pɛ awss detʃ iɛ vrɛ ss blɑ̃ⁿtʃ ɛ ss]. Ce qui donne 26 articulations contre 13 aujourd'hui, où l'on ne prononce plus les -s du pluriel.

Voici encore une transcription phonétique approximative du début du texte d'Erec et Enide de Chrétien de Troyes (XII siècle), dans laquelle l'*e* sourd est noté par e ; *u* de *mur* par u moderne [y] :

[dézor kōmã ⁿ tseré léstwère	Des or comancerai l'estoire
ki totsdjortsmés yert ã ⁿ mimwère	qui toz jorz mes iert an mimore
tã ⁿ t kō ⁿ durra krestiyã ⁿ téts	tant con durra crestiantez ;
detse sèst créstiyã ⁿ s vã ⁿ téts]	de ce s'est Crestiens vantez.

Sur le plan morpho-syntaxique, l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas. Les transformations phonétiques, en particulier la disparition des voyelles finales, se sont répercutées sur la syntaxe. Le nombre des cas (six en latin) est ramené en ancien français à deux; le « cas sujet »

correspond au nominatif et au vocatif du latin et le « cas régime » correspond pour la forme de l'accusatif latin, pour l'emploi à tous les autres cas.

Alors, au singulier, les formes du cas sujet pour les mots masculins sont : un article *li* et un nom portant un -s de flexion (issu du -s, -x des mots latins comme *dominus, cervus, rex, etc.*, étendu ensuite à d'autres mots comme *malum*), du cas régime : l'article *le* et le nom ne comportant pas d'-s :

cas sujet : *s'est Crestiens vantez, li blans cers, li rois respont*

cas régime : *ot li rois Artus qui le blanc cerf ocirre puet, irons chacier le blanc cerf* ; (avec préposition) : *au jor de Pasque, après le cerf*.

Au féminin, il n'existe qu'une forme, sans -s, l'article est *la* devant un mot commençant par une consonne, *l'* devant un mot commençant par une voyelle (*an la forest, mais l'estoiré*) ; c'est le système du français moderne.

Au pluriel, seuls encore les masculins ont une déclinaison; celle-ci oppose un cas sujet sans -s, avec *li* comme article (*li autre, li chien, li archier*) au cas régime avec -s (*à ses chevaliers*).

Au pluriel féminin, une seule forme, avec -s (*des puceles*).

Cette altération de la déclinaison latine se trouve compensée d'une part par l'apparition systématique d'articles, provenant de démonstratifs latins (*Hic, illa, illud*, « celui-là », « celle-là », « cela »), et d'autre part par une utilisation plus fréquente des prépositions, qui vont marquer les fonctions au lieu des cas.

En ce qui concerne la morphologie du verbe, on peut dire que le système des temps du français moderne est constitué dès le XII ème siècle et que, dans la langue écrite du moins, il n'a subi que des modifications mineures. La double possibilité, pour marquer le passé, de recourir soit à des formes simples (imparfait, passé simple), soit à des formes composées (passé composé), est déjà présente. On trouve déjà des formes du subjonctifs présent : les verbes français en -er, issus des verbes latins en -are avaient au subjonctif des formes sans -e. On disait *que j'aim* (subjonctif) à côté de *j'aime* (indicatif). Inversement, les verbes des autres déclinaisons comportaient au subjonctif un -e-, issu du -a- latin; on disait *que je face* (subjonctif, de *faciam*), à côté de *je*

faz (indicatif, *de fado*). On remarque l'usage en ancien français du « présent de narration », qui n'est pas usuel dans d'autres langues.

On observe en outre la présence du passé antérieur. Il apparaît en proposition subordonnée temporelle (*quant il ot la parole oie*), comme en français moderne (*quand il eut entendu la parole*). Mais son usage est plus large, puisqu'on le trouve également en proposition principale : *Au jor de Pasque (...) ot li rois Artus cort tenue*.

L'ordre des mots dans la phrase, assez libre avant, tend à se fixer; en particulier, l'ordre *sujet-verbe-objet* commence à devenir la règle.

En outre apparaît une nouveauté que le français moderne a conservée: la négation *ne*, commence à être systématiquement doublée *de pas* ou de *point*. À l'origine on trouve la tendance à mettre après un verbe à la forme négative le rappel de l'objet *nié*: *Je ne marche pas* (je ne marche même pas la longueur d'un pas); *Je ne vois point* (je ne distingue pas même un point); *Je ne bois goutte* (je ne bois pas une seule goutte); *Je ne mange mie* (je ne mange pas une miette de pain)... Ces mots à sens plein vont devenir des outils grammaticaux dans une forme négative à deux termes (*ne... pas, ne ... point*).

Dans le vocabulaire, l'ancien français comptait encore une soixantaine de mots gaulois, un fonds important de mots romans populaires, quelques centaines de mots occitans, un millier de mots germaniques et quelques dizaines de mots d'origine arabe. La masse du vocabulaire était encore puisée dans le latin, avec des adaptations phonétiques.

Le fonds primitif est pauvre, au moins jusqu'à la Renaissance Carolingienne. Il suffisait aux besoins d'une société peu civilisée, où l'on exprimait peu de pensées abstraites ou de sentiments délicats. Ce fonds primitif, d'origine latine et partiellement germanique, va s'enrichir du XI^e au XIII^e siècle, époque où se développe une littérature médiévale.

Certains mots forment un doublet sémantique (parasynonyme): l'un d'origine latine, l'autre germanique : *honte* (frq *haunita ; cf honnir) et *vergogne* (lat. Verecundia) , *héberger* / *loger* sont synonymes.

Des emprunts sont faits à d'autres langues : quelques mots normands, régionalement (Xe) ; des mots grecs, suite au commerce ou aux croisades : *diamant* au XIIe (bas latin *diamas*, croisé avec *adamas* = fer très dur, emprunté au grec, qui a donné *aimant*) ou *endive* au XIIIe (emprunté au grec byzantin). Des mots arabes, suite au commerce et aux croisades : *alchimie*, *échalote*, *jupe* (XIIe), *alchimie* (= magie noire) ou *alambic* au XIIIe ; plus tard, *magasin*, *zéro* (arabe *sifr* > chiffre).

La langue savante a recours au latin : depuis la Renaissance Carolingienne, mais cela commence à partir du XIe, par exemple dans le langage juridique, celle des clercs, des lettrés. Au Xe siècle, la langue de la Chanson de Roland est encore assez pauvre, et toute concrète, bien que ce soit une langue «savante» pour l'époque. Au XIIe, la langue est plus riche, capable d'exprimer des analyses psychologiques et des nuances de sens.

Par exemple, le mot *mort* était seul de sa famille; dans le Roland apparaît *mortel* ; au XIIe : *mortellement*, *mortalité*, *puis mortifier*, *mortification* ; au XIIe et XIIIe apparaissent des mots comme *obscur*, *obscurité*, *obstacle*.

Formation savante. Doublets. À partir du XIIe siècle, certains mots de formation savantes apparaissent à côté des mots d'origine populaire. Les clercs, ceux qui lisent et qui écrivent le latin, introduisent dans le vocabulaire français des mots calqués syllabes par syllabes sur des mots latins, et dont la désinence seule est française. Ainsi, sur le latin *sollicitare*, ils forment *soliciter*. Le plus souvent, ce mot latin avait déjà donné un mot de formation populaire; il en résulte que deux mots français sont tirés du même mot latin; ce sont des doublets. Par exemple: *legalem: loyal et légal...* Il y a toujours une différence de sens très appréciable entre les doublets.

Les langues parlées en France.

Pour résumer la situation linguistique, disons que les Français parlaient:

- *diverses variétés de langues d'oïl*: picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, etc.
- *diverses variétés des langues d'oc* (gascon, languedocien, provençal,

auvergnat, limousin, alpin dauphinois, etc.) ainsi que le catalan;

- *diverses variétés du franco-provençal*;

- *des langues germaniques*: francique, flamand, alsacien, etc.

- *le breton ou le basque*

Bref, à cette époque, le français n'était qu'une langue minoritaire parlée dans la région de l'Île-de-France (comme langue maternelle) et en province (comme langue seconde). De plus, n'étant pas encore une langue de culture, il ne pouvait pas rivaliser avec le latin.

Thème 4. Le Moyen Français (XIV - XVI siècles).

Plan

1. Commentaire historique: période sombre, Renaissance
 2. Expansion interne de la langue française : fonctionnelle (langue de littérature, de la science mondaine, de l'élite religieuse) et géographique
 3. Nouveau statut du français : la langue administrative (oficielle) (1539)
 4. Première étape de la codification du français : études théoriques de la langue, implantation de la norme descriptive (description de l'usage du français par les premiers grammairiens)
- État du MF

Commentaire historique: période sombre, Renaissance

La période sombre (XIV - XV siècles). Avec les XIV^e et XV^e siècles, s'ouvre une période sombre pour la France, qui a connu un état d'anarchie et de misère. C'est l'une des époques les plus agitées de l'histoire au point de vue sociopolitique: la guerre de Cent Ans, les guerres civiles, les pestes, les famines. Pour la langue cette période constitue une phase de transition entre l'ancien français et le français moderne.

Au début du XIV^e siècle Philippe le Bel (1268-1314) réussit à agrandir le royaume. Par les impôts lourds les bourgeois et les cléricaux sont placés sous la dépendance étroite du roi, par conséquent la centralisation se poursuit avec succès. Dès son époque on avait commencé à employer le dialecte central pour les actes officiels, aux

parlements et à la chancellerie royale. Ainsi, dès 1300, il est devenu *de facto* (pas *de jure*) langue administrative et judiciaire qui faisait déjà concurrence au latin. Quant aux savants et autres lettrés, ils continuaient de latiniser leur français.

Les revers de la guerre de Cent Ans. (1328 – 1453). En 1328, le dernier des Capétiens (Charles IV) est mort sans héritier. Dès lors, deux rois de langue française (anglais et français) se disputaient le royaume de France. La guerre a affaibli la monarchie française, qui a perdu plusieurs provinces au profit de l'Angleterre, mais qui a finalement gagné à la guerre. La France a payé très cher sa victoire sur les Anglais pour récupérer son territoire : ravage du pays tout entier, agriculture ruinée, la famine et la peste, perte du tiers de la population. La vieille société féodale s'est trouvée ébranlée et un nouvel idéal social, moral et intellectuel a commencé à naître. En plus, la guerre de Cent Ans a fait naître un fort sentiment nationaliste, tant en France qu'en Angleterre. En réaction contre la France, l'anglais avait remplacé le français, dès 1363, au parlement de Londres. Henry V était le premier roi d'Angleterre à utiliser l'anglais dans les documents officiels. Le français continuait d'être employé oralement à la cour anglaise, car la plupart des reines d'Angleterre venaient de France. Quant aux Français, s'ils étaient instruits, ils n'écrivaient plus en français dialectal, mais en français ou en latin.

La Renaissance (XVI^e s): l'affirmation de la langue française

Sur le plan des idées, le pays a vécu une période de grande exaltation, liée aux nouvelles inventions, la découverte de l'Amérique, les idées de l'humanisme qui ont ouvert une ère de prospérité pour l'aristocratie et la bourgeoisie. La Renaissance en France est marquée par :

1) *La fascination pour l'Italie* dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, sa puissance militaire, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, en dépit des guerres d'Italie. De nombreux Italiens sont venus vivre à la cour du roi de France et les mariages diplomatiques, comme celui de Catherine de Médicis avec Henri II, ont amené à

la cour des intellectuels, des artistes et des scientifiques italiens. La cour de France s'est raffinée en s'italianisant. Cette influence culturelle s'est reflétée nécessairement dans la langue française : une véritable invasion de quelque **8000 mots**, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui

2) *Les guerres de religion (1562-1598)*. Le XVI^e siècle était aussi l'époque des guerres de religion, contrecoup de la réforme d'Henri VIII en Angleterre (protestantisme), de Luther en Allemagne et de Calvin en Suisse. Ces guerres étaient liées à la mentalité du temps; il semblait n'y avoir que deux possibilités pour ceux qui confessaient une autre religion: «*crois ou meurs*». Catholiques (papistes) et protestants (huguenots) se faisaient apparemment la guerre pour assurer par la force le triomphe de la «vraie foi» mais ces conflits ont servi en réalité les intérêts des grandes familles princières, qui lorgnaient vers le trône en faisant appel, les unes à l'Angleterre, les autres à l'Espagne. Les guerres de religion ont livré le pays à la famine, au pillage, aux batailles rangées, massacres, tortures et aux assassinats des Grands du royaume.

Expansion interne de la langue française

L'expansion du français en France au XIV^e –XVI^e ss. prend deux formes : progression géographique et fonctionnelle (comme langue de littérature, religion et science mondaine).

Expansion géographique.

Après la guerre de Cent ans, Louis XI met sa politique au service de l'unité française et plusieurs provinces se trouvent réunies sous le pouvoir royal et francisées. En plus, à la fin de ce siècle de conflits militaires, l'expansion du français s'est trouvée renforcée par les immenses brassages de la population mâle ayant participé aux guerres. Le roi avait désormais une armée permanente où le français était favorisé auprès des soldats.

De l'autre côté, les industries gérées par la bourgeoisie, soutenant le pouvoir royal, connaissent un développement rapide et amènent les villageois vers les grandes villes et, avant tout, la capitale. Cette urbanisation entraîne aussi une perte considérable des locuteurs patoisants.

Par ailleurs, l'Ordonnance de Moulins de Charles VIII de 1490 et l'Ordonnance de Lyon de Louis XII de 1510 exigent que les dispositions juridiques et les actes de justice soient rédigés « *en françois ou matenel* » et leur langue soit « *celle du peuple et non le latin* ». Alors, ces ordonnances qui étaient adressées avant tout contre le latin au Sud de la France, d'un côté, ont étendu l'expansion du français, et de l'autre, ont préparé le terrain pour l'affirmation de son statut juridique officiel qui se réalisera en 1539.

Expansion fonctionnelle :

A) Expansion littéraire. Le grand développement de la poésie et la littérature, avant tout, grâce à l'oeuvre des poètes de la Pléiade et de François Rabelais, la revendication en faveur de la langue française (Du Bellay, Ronsard, Rabelais, Montaigne) et la lutte pour son anoblissement et son développement dans le fameux pamphlet considéré comme manifeste de la Pléiade, écrit par de Joachim Du Bellay «*La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse*» en 1549, contribuent à son enrichissement sans précédent et à son prestige. Les idées exprimées par Du Bellay n'étaient pas tout à fait nouvelles, mais celui-ci a eu le mérite de les rendre publiques et de mettre en pratique ce qu'il préconisait. Ainsi, le français devient désormais la langue littéraire écrite. Avant seule la langue latine avait ce statut. Dès le XVI^e siècle la diffusion du français comme langue de littérature est aussi favorisée par l'apparition de l'imprimerie : il a paru plus rentable aux imprimeurs de publier en français qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs en cette langue. Les écrivains de la Renaissance, à leur tour, voulant être édités, respectaient la norme parisienne.

B) Expansion religieuse. L'Église catholique continue à tenir le latin dans le culte et l'enseignement. Néanmoins, grâce à la Réforme vers 1520 environ, la Bible et l'Évangile ont été traduits en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse se sont évertués à les répandre sous cette forme, évidemment au grand dam de la hiérarchie catholique. Bon gré mal gré, les polémiques «religieuses» ont fini par être toutes écrites en français aussi bien qu'en latin.

Alors, le français devient la langue de l'élite religieuse, d'autant plus que les offices auprès des évêques se font en vernaculaire depuis le Concile de Tours.

C) Expansion scientifique. Le développement et l'humanisation de la science (surtout de la médecine et l'astronomie), qui se fondait sur le désir de comprendre et étudier le monde réel, nécessitait de nombreuses descriptions des expériences et réflexions et se faisait en français. Donc, cette langue acquiert le statut de la langue de la science mondaine en opposition au latin qui restait la langue de la science scolastique.

Nouveau statut du français : la langue administrative (officielle)

L'expansion du français à cette époque se poursuit aussi dans le domaine juridique où il s'employait *de facto* sans avoir tout de même le statut officiel. Pour la première fois en France, une importante ordonnance royale, l'édit de Villers-Cotterêts (1539), traitait de la langue. François I^{er} a signé l'édit qui imposait le français comme langue administrative au lieu du latin. Le même édit oblige dans chaque paroisse les curés à tenir un registre des naissances. C'était le début de l'état civil. Cette mesure a fait ainsi du français la langue officielle. Par conséquent, entre 1450 et 1550, les langues d'oc ont disparu des archives administratives et judiciaires dans le midi de la France.

Première étape de la codification du français :

études théoriques de la langue, implantation de la norme descriptive

Si la langue parlée était laissée à elle-même, il n'en était pas ainsi pour la langue écrite. Le français s'est développé librement entre les IX^e et XIV^e siècles, mais le XV^e siècle annonce déjà l'époque du «dirigisme linguistique», caractéristique du français qui va suivre.

Il faut voir, dans cette période du français, l'influence des clercs et des scribes instruits et puissants dans l'appareil de l'État ainsi que dans la vie économique de la nation. Ces gens, imprégnés de latin, «écumeurs de latin», comme on appelait *ces latiniseurs* (p.ex. N. Oresme), étaient désireux de rapprocher la langue parlée, c'est-à-dire celle des «ignorants», de celle représentant tout l'héritage culturel du passé, ont dédaigné les ressources dont

disposait alors le français. Ces savants «ont translaté» les textes anciens en les accommodant à l'état du français. Il y en avait deux types, selon Michèle Perret : « observateurs de l'usage commun » et « réformateurs de la langue commune ».

Les grammairiens (avant tout J. Palsgrave, R. Estienne, L. Meigret, J. Dubois (dit Silvius) et De la Ramée (Ramus)) et les réformateurs du XVI^e siècle, tels que Ch. de Bovelles, H. Estienne, G. Tory, J. Pelletier du Man, qui visaient à valoriser un certain dialecte (des « langues vulgaires et variétés de discours », selon Ch. de Bovelles), ont essayé d'établir un modèle type de norme: en appliquant les critères de l'analyse de la grammaire et de la phonétique latine à l'analyse la langue française, ils ont propagé l'idée du bon et mauvais usage du français, la nécessité de la réforme linguistique pour son enrichissement et sa fixation sur un territoire multilingue. Les grammaires qu'ils créent font remarquer la très grande diversité linguistique dans la France de cette époque et offrent aux auteurs des modèles grammaticaux basés sur leur vision subjective du français, y compris du point de vue de la zone géographique modèle. Ces propositions grammaticales seront prises en compte car elles contiennent de nombreuses descriptions de la structure de la langue française de l'époque, mais pas immédiatement, d'abord en raison de leurs propres différences, puis faute de pouvoir: intellectuel et politique. Par conséquent, nous considérons la contribution des grammairiens français du XVI^e siècle (constatation et enregistrement de faits linguistiques) comme l'établissement d'une norme descriptive que nous considérons comme la première étape de la codification de la langue française.

Etat du Moyen français

Orthographe : L'orthographe française demeurait à l' époque encore très proche du latin, on peut même parler du latin francisé mais par rapport à l'ancien français tout le système de s'est simplifié. Les nombreuses diphtongues et triphthongues ont disparu, se réduisant à des voyelles simples dans la langue parlée. Les lettrés de l'époque réagissaient en exigeant de conserver des graphies qui ne correspondaient plus à la langue orale; seule la

langue écrite a conservé les traces de la prononciation de l'époque précédente dans des mots comme *oiseau*, *peau*, *fou*, *fleur*, *coeur* et *saoul* [soûl]. On a eu aussi tendance à restituer des consonnes doubles disparues en ancien français (p. ex., *belle* pour *bêle* d'après le latin *bella*, *flamme* pour *flame* d'après *flamma*, etc.). Pour lutter contre les confusions dues, à l'initiale des mots, à l'alternance entre la lettre [u] et [v] dans la graphie, on ajouta un [h] initial, ce qui a permis de distinguer des mots tels que *huis* de *vis*, *huître* de *vitre*, etc. Plus tard, au XVI^e siècle, on a introduit la cédille pour distinguer la lettre *c* prononcée [k] de celle prononcée [s], ainsi que les accents tels que ù, à, ê, ô. L'orthographe s'est compliquée, malgré les efforts de certains pour la rationaliser. On observe aussi l'effrètement des consonnes finales (par exemple *grand* prononcé antérieurement [gran-ntt] devint [gran]) et la contraction des mots ([*serment*] pour [*serement*]). Tout de même, l'orthographe a commencé à se fixer, comparativement à l'ancien français, tout en se compliquant en même temps.

Morphologie / Syntaxe. La langue montre les tendances analytiques. La morphologie flexionnelle n'étant plus opérante, le pronom sujet et l'article, ainsi que les prépositions et les conjonctions se sont beaucoup développées, ce qui a rendu la phrase plus complexe. La déclinaison, réduite à deux cas en AF, est tombée également, favorisant ainsi une stabilisation de l'ordre des mots dans la phrase (sujet+verbe+complément). Pour l'adjectif, la différenciation masculin / féminin par la présence d'un *e* au féminin s'impose de plus en plus (*grant* considéré comme adjectif épïcène, prend le féminin *grande*). Le système de démonstratif commence à distinguer le déterminant (*ce*, *ces*) et le pronom (*celui*, *celles*). Les conjugaisons verbales se sont régularisées et se sont simplifiées. Au présent de l'indicatif les formes *dimes* et *faimes* sont remplacées par les formes actuelles *disons*, *faisons*. Les phénomènes d'analogie sont fréquents dans la morphologie verbale : *presis* réduit à *preïs* par analogie à *veïs*.

Vocabulaire. Les traits les plus marquants du moyen français concernent le lexique. Par rapport à l'AF, de nombreux mots ont disparu,

notamment les termes locaux. Le français s'est répandu de plus en plus en France et a gagné des positions réservées naguère au latin, mais celui-ci a pris sa revanche en envahissant la langue victorieuse.

Au chapitre des emprunts, on signalera un grand nombre d'italianismes: des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux mœurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.), sans compter les domaines du vêtement, de l'alimentation, de l'équitation, de la musique, etc.

On emprunte aussi à l'italien des suffixes : *-ade* (*cavalcade*, qui vient parallèlement à *chevauchée*), *-esque* (*chevaleresque, romanesque*).

Les emprunts en anglais et espagnols, liés aux campagnes militaires, ont contribué à faire entrer dans la langue française les mots relatifs à la guerre (*bandoulière, bastonnade*) et aux produits exotiques dus à la découverte de l'Amérique et de l'Asie par les Anglais et les Espagnols. Ces «mots voyageurs» sont: *chocolat* (venant de l'aztèque, du Mexique, par les espagnols,), *ananas* (par l'espagnol aussi, de *nana* en tupi-guarani, une langue du Brésil,); *la caravelle*, vient du portugais *caravela*, du bas latin *carabus* = canot. Cependant, l'Espagne a exercé une influence moins grande que l'Italie.

On emprunte beaucoup aux dialectes : *caboché* – picard, *accabler* – normand, *maraud* – à l'Ouest, *abeille* – provençal, *soute* – langue d'oc)

Dès le XIII^e siècle, le latin savant faisait son apparition dans le vocabulaire français, mais, au XIV^e siècle, c'était une véritable invasion de latinismes. Au terme de ce siècle, les emprunts au latin sont devenus tellement nombreux que les termes français ont paru ensevelis sous la masse des latinismes. Un grand nombre de ces mots n'ont pas connu qu'une existence éphémère (*intellectif, médicinable, suppécliter*), mais d'autres ont réussi à demeurer (*déduction, altercation, incarceration*)

Création des mots . MF – c'est la période de création lexicale la plus intense de l'histoire de notre langue (40% des mots du lexique actuel seraient

des créations du moyen français). Les auteurs de La Pléiade ont fait beaucoup d'efforts pour créer des mots nouveaux, des néologismes, en particulier par dérivation (à l'aide de préfixes et suffixes). Les plus productifs : Ronsard, Du Bellay. Rabelais s'est fait remarqué aussi par multiples néologismes.

On a créé par dérivation à partir de mots français (ex : des diminutifs).

On a emprunté directement au latin (ex : *radius*), et on a aussi relatinisé des mots français (parfois à tort) ou calqué des mots ou des expressions sur le latin (*la chose publique* / *res publica*).

On a emprunté des affixes au latin pour faire des dérivés (ex : *-tion*)

On a aussi énormément créé de mots savants, sur des radicaux latins et grecs

C'est de cette époque que datent des doublets (un mot populaire et un mot (originellement) savant qui le redouble), l'une des manifestations du renouvellement du vocabulaire au Moyen Âge. Il est à noter que les doublets ont toujours des sens différents, parfois très éloignés l'un de l'autre:

<i>Mot latin > fr. populaire / fr.savant</i>	<i>Mot latin > fr. populaire / fr.savant</i>
<i>integer > entier/intègre</i>	<i>porticus > porche/portique</i>
<i>legalis > loyal/légal</i>	<i>senior > sieur/seigneur</i>
<i>liberare > livrer/libérer</i>	<i>capsa > chasse/caisse</i>
<i>fabrica > forge/fabrique</i>	<i>ministeiium > métier/ministère</i>
<i>auscultare > écouter/ausculter</i>	<i>scala > chelle/escale</i>
<i>singularis > sanglier/singulier</i>	<i>causa > chose/cause</i>
<i>acer > aigre/acre</i>	<i>captivum > chétif/captif</i>
<i>masticare > mâcher/mastiquer</i>	<i>claviculum > cheville/clavicule</i>

Parallèlement, il y a une évolution dans le français populaire, le jargon, ou l'argot. Remarque : la valeur des mots évolue : par exemple, *patriote*, au XV^e (= *compatriote*), à partir de la Révolution (= *qui aime sa patrie*).

Le Français Moderne (XVII^e – XVIII^e siècles)

Plan

1. Grand Siècle : absolutisme royal et prépondérance française en Europe
2. Deuxième étape de la codification du français : implantation de la norme prescriptive (affirmation de l'usage exemplaire, axiologique). François de Malherbe, Jean-Claude Fabre de Vaugelas

3. Siècle des Lumières. Acceptation de «*bon usage*» par la société (XVII^e – la moitié du XVIII^e ss). Institutionnalisation du français (Académie française, 1635).
4. La langue parlée par le peuple (types de locuteurs).
5. Le français – la langue de la diplomatie
6. État du FM

Grand Siècle (1594-1715)

Absolutisme royal et prépondérance française en Europe. Le français moderne est né à l'époque du Grand Siècle, qui a connu une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique (où le capitalisme a remplacé le système féodal) et a permis à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. Par ses acquisitions territoriales, par l'influence qu'elle exerçait en Europe, la France est devenue au XVII^e siècle la plus grande puissance du continent. De plus, le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités. L'installation par Henri IV d'un nouveau régime politique (monarchie absolue), son développement et son apogée sous Richelieu, Mazarin et Louis XIV ont conduit à la centralisation de la France et son unification socio-politique.

Conditions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme linguistique.

La France du XVII^e siècle vit dans les conditions sociopolitiques et idéologiques favorables à l'implantation d'une doctrine, apte à modéliser la conscience linguistique des Français : naissance du capitalisme, développement de la philosophie rationaliste, fixation d'un nouvel idéal artistique – le classicisme, promulgation de l'édit royal sur le statut administratif du français et, enfin, centralisation du pays et établissement du nouveau régime politique – la monarchie absolue. Tous ces facteurs rendent la réforme malherbienne et l'introduction du « bon usage » de Vaugelas indispensables et prestigieuses, d'autant plus que le parallélisme entre l'hierarchie sociale et l'hierarchie sociolinguistique devient fondamental en France à partir du XVII^e siècle. F. Brunot remarque qu'à cette époque «la

volonté de sujétion est universelle ». La liaison étroite entre le prestige social et le prestige linguistique au XVII^e siècle était, sans doute, une des raisons pour lesquelles Corneille, Racine et Boileau font corriger leurs manuscrits

Alors, le développement actif de la langue française à la Renaissance, descriptions disparates et non centralisées de son usage, le nombre excessifs des emprunts en italien et au latin, de néologismes demandaient une approche standardisante de la langue française. En ce siècle d'organisation autoritaire, ce sont les grammairiens, qui façonnaient la langue à leur goût. Selon ces censeurs professionnels, le français au XVII^e siècle était parvenu au comble de la perfection et avait atteint un idéal de fixité.

Deuxième étape de la codification du français :

implantation de la norme prescriptive

La deuxième étape de la codification du français qui a abouti à l'instauration de la norme prescriptive (« *bon usage* »), était amorcée par le puriste François de Malherbe (1555-1678), continué par Claude Fabre de Vaugelas (1585-1659) et leurs adeptes (D. Bouhours, le puriste le plus stricte, J. Ménage, plus ouvert aux influences diachroniques sur le phénomène du «bon usage», N. Boileau, etc.) et même leurs critiques (la Mothe le Vayer, Camus). Les codificateurs cherchaient l'élégance et la justesse de l'expression, en fonction de «*la façon de parler de la plus saine partie de la Cour*» (Vaugelas). Ils préconisaient l'usage d'un vocabulaire choisi et élégant; proscrivaient les italianismes, les archaïsmes (*déconfort, courtois...*, accusés d'être du «vieux gaulois»), les provincialismes (Malherbe parlait de «dégasconner» notre langue), les termes techniques, artisanaux et savants, les mots composés et dérivés, les diminutifs, les mots «bas», «malhonnêtes ».

La nouveauté de la doctrine puriste de François de Malherbe. Elle a été formulée dans sa correspondance avec des amis et, en particulier, dans le «*Commentaire de Desportes*» (un poète de la « Pléiade ») en 1606. C'était cette normalisation linguistique dans un «nouveau modèle social et culturel» de la France, qui s'est constituée au XVII^e siècle, qui a jeté les bases de la

tradition linguistique nationale française. François de Malherbe a décrit un usage idéalisé, obligatoire des unités linguistiques, qu'il avait enregistré dans la période classique du français. Pourtant, Malherbe ne parle pas lui-même de l'établissement de la norme linguistique. Le concept de «*bon usage*», qui est proche par le sens de celui de la « norme », ressort de sa plume, mais on sait bien qu'il est associé en premier lieu au nom de son élève et successeur Jean-Claude Fabre de Vogelas. Et c'est Fabre de Vogelas avec Maurice Grevisse, auteur de la grammaire descriptive de 1936 (qu'il appelle comme par hasard «*Le bon usage*»), sont souvent désignés comme les piliers de la codification française moderne. Néanmoins, Malherbe était le premier grand réformateur de la langue française qui a su imposer son modèle, son idéal linguistique qui a donné lieu à la politique linguistique française des époques suivantes.

Le caractère du purisme malherbien. Il est différent de celui du puriste H. Estienne. Il y a deux types de purismes, selon P. Burke: le « purisme de réaction » et le « purisme de transformation ». Dans le premier cas, les puristes protègent le «territoire linguistique » du pays dans le cadre de son espace culturel. Malherbe réagit à l'«invasion » des mots étrangers et dialectaux dans l'oeuvre des poètes de la « Pléiade » comme H. Estienne réagit aux italianismes. Mais les causes de leurs réactions négatives à l'excès des emprunts sont différentes.

Le premier était italophobe à cause de ses croyances religieuses, car Estienne était calviniste et détestait les politiques « antihuguenots » de Catherine de Médicis. Il a élargi cette attitude face à la reine et la cour royale à sa haine contre tout ce qui était italien. Comme l'a noté P. Burke, H. Estienne était un exemple des tendances globales «anticour», qui étaient caractéristiques pour cette époque. Malherbe, à son tour, était le poète de la cour d'Henri IV en 1605 et a conservé ce statut à l'époque de Louis XIII. Entré à la cour, il a dirigé l'école et est devenu un influent « maître » et «gourou réel», d'après F. Bruno, de la langue. Donc, il était plutôt partisan de l'idée que «la mobilité sociale des mots» est considérée comme une menace

pour l'ordre social du pays. Cette idée a été confirmée par Claude Hagège quand il a dit que F. de Malherbe et les écrivains qui sont venus à l'Académie française étaient « des loyalistes attachés à l'affermissement de la langue comme reflet de celui de l'État ». Le poète F. de Malherbe est, d'une part, l'un des fondateurs d'un nouveau courant dans la littérature (le classicisme), et de l'autre le réformateur, le révolutionnaire français. L. Hélix appelle ce besoin de réformes de l'époque la «volonté unificatrice» et affirme que le XVIIe siècle « se plaît à fixer des normes, que ce soit dans les arts que pour la langue. À cet égard, la France se déplace de purisme de réaction de H. Estienne, qui ne sanctionne pas les variétés, au purisme de transformation de F. de Malherbe, qui devient la nouvelle théorie du langage.

Fondements de sa théorie. Dans cette théorie, en plus de mettre la pureté du dogme et de la clarté de l'expression, poète et réformateur insiste sur la nécessité de construire des ouvrages d'art sur la base de la raison. Il a d'abord introduit une forme de pensée rationaliste par rapport à la langue. Le concept de rationalisme, la raison pure comme l'unique instrument de découverte de la vérité sera décrite plus loin, en 1637, par Descartes dans son « *Discours de la méthode* ». Malgré le fait que la dureté de sa réforme linguistique vaut Malherbe le surnom «tyran des mots» et «docteur en négative », selon, F. Brunot, son avantage est qu'il a forcé les écrivains et les poètes de son temps à adhérer au principe de base de l'usage de la langue – la clarté: parler afin d'être compris par un public plus large. Cette idée est exprimée dans le «*Commentaire*» dans ses références aux crocheteurs du Port-au-Foin qu'il appelait « ses maîtres pour le langage ». F. Brunot a écrit que « Malherbe n'admettait pas qu'on pût écrire un mot que sans que les crocheteurs ne comprissent et ne connussent pas ». Mais en même temps, il a insisté pour que les écrivains fussent très scrupuleux dans le choix des ressources linguistiques afin d'éviter «la cruauté » du langage «poncéeau».

Ainsi, François de Malherbe, contrairement aux poètes de la «Pleiades», a développé sa doctrine linguistique pour rendre le langage

accessible non seulement aux représentants de la «haute société», mais aux travailleurs ordinaires. Il a été soutenu par ses collègues et ses disciples qui ont continué la réforme puriste. Si les idées de Malherbe se propagent tant, c'est parce que, selon J.-F. Nadeau, J. Barlow, «*son purisme linguistique était absolument moderne*» et «*pleinement conforme à l'esprit du temps*».

Notion du « bon usage » de Vaugelas. Tout comme Malherbe, Vaugelas fonde sa codification sur l'usage. L'usage exemplaire de Malherbe est inspiré de l'idée de la pureté, la clarté et la raison. La notion d'usage de Vaugelas, qu'il a formulée dans ses « *Remarques sur la langue française* » (1647), est d'une toute autre nature. S. Lopez prétend qu'elle consiste à remplacer la composante intellectuelle (la raison, l'analogie, le savoir sur la langue) par une norme sociale élitare, établie en fonction de la hiérarchie sociopolitique de l'époque: il adopte la langue « *de la plus saine partie de la Cour* » comme le fondement principal à partir duquel régler le langage. Donc, Vaugelas base sa distinction du bon et du mauvais usage sur une restriction sociolinguistique. Selon lui, le « bon usage » n'est pas l'apanage de la majorité des locuteurs, mais bien de l'élite sociale de la communauté linguistique. Puis, il précise à quelle classe sociale il attribue le haut prestige linguistique : «*Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, et plusieurs personnes de la ville ou le Prince reside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse* ».

Alors, l'usage codifié par Vaugelas s'identifie à l'usage réel et quasi exclusif d'un groupe sociolinguistique défini – les honnêtes gens. Le fait que jusqu'en 1738 22 éditions des *Remarques* de Vaugelas ont paru reflète la volonté d'accepter, ou la contrainte de devoir accepter également sur le plan linguistique le nouveau comportement social (l'honnêteté). Donc, dans l'histoire de la normalisation en France, c'est avant tout la contrainte sociale qui a, au début, assuré le succès de Vaugelas.

Siècle des Lumières (1715 -1789)

Acceptation du «*bon usage* » par la société (XVII^e – la moitié du XVIII^e ss).

Institutionnalisation du français

« Bon usage » en tant modèle linguistique idéal s'affirme et se stabilise dans la société noble et instruite de la France vers le milieu du XVIII^e siècle, mais pas comme le langage d'un groupe social, mais comme la norme absolue. Ainsi, la politique normative de la France est consolidée.

S. Lopez pense que cela est le résultat, d'une part, de l'institutionnalisation (in vitro, comme il dit) et du mouvement socio-littéraire (in vivo).

L'institutionnalisation commence encore au XVII^e siècle par la création de l'Académie française par Richelieu en 1635. Les statuts et règlements visés par le cardinal, puis l'enregistrement au Parlement de Paris, en juillet 1637, des *Lettres patentes* signées par Louis XIII, lui consacrerent le caractère officiel d'une institution parisienne, dont le Cardinal de Richelieu était nommé « le chef et le protecteur » (fonction exercée aujourd'hui par le chef de l'État). La mission de l'Académie avait un caractère expressément national et devait, selon Mireille Huchon, unir le pouvoir politique et le pouvoir culturel (ce qui est bien illustré par le fameux frontispice du Dictionnaire de l'Académie et la dédicace des académiciens à Louis XIV).

Les statuts de l'Académie française ont la particularité de lier l'autorité de la Compagnie et de ses membres au magistère intellectuel qu'ils leur confèrent et qui aura à s'exercer sur la langue. Dépositaire de la doctrine de Malherbe, « la principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (article XXIV). À cet effet, « il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique » (article XXVI), et seront édictées pour l'orthographe des règles qui s'imposeront à tous (article XLIV). Donc, elle avait reçu une mission de constituer avec sagesse et économie une langue

qui soit accessible aux gens, basée sur le principe de la clarté et de l'élégance dans la langue écrite et parlée et rattachée à l'usage et à la norme.

Tel est le programme que s'était efforcée de réaliser l'Académie dans la première édition de son Dictionnaire (1694). Sans être tout à fait le premier, il a été le premier de cette sorte. Ni le dictionnaire de Richelet ni celui de Furetière ne reposaient sur les principes de l'Académie. L'Académie s'est appuyée sur l'idée de Vaugelas, qui était son premier lexicographe, qu'on reconnaisse l'usage « pour le maistre et le souverain des langues vivantes » et qu'on admette le partage entre le bon et le mauvais usage.

Pourtant, Ph. Caron, considère que même après sa création l'Académie était « en position de paradoxale fragilité parce que, d'un côté, elle « a incarné une place éminente conférée à la langue par le Prince pour le prestige de la couronne », mais de l'autre, elle assumait difficilement sa mission régulatrice, son rôle d'arbitre et de mentor comme le voyait Richelieu. C'est pourquoi elle a mis tant de temps pour élaborer et publier son dictionnaire (1694); elle a porté son jugement favorable sur le Dictionnaire *Halle* paru en 1696 qui contenaient les mots populaires, voire des termes grossiers, elle était réticente pour critiquer Corneille, elle l'a fait, comme crois Ph. Caron, par peur et pas avec « un sentiment de mission accomplie ». On voit la même attitude dans ses *Observations des Vaugelas*.

Alors, quoi qu'il en soit, l'Académie était considéré comme un pilier de la codification en France, mais elle existait à coté des autres institutions qui exerçaient les mêmes fonctions : édition des dictionnaires et des grammaires normatives s'appuyant sur le bon usage (par exemple, les grammaires les plus strictes : Maupas (1607), Oudin (1632) et Chifflet (1659)).

À la fin du siècle, avant celui de l'Académie, paraissent aussi les dictionnaires de César Pierre Richelet (Dictionnaire français, 1680) et d'Antoine Furetière (Essai d'un dictionnaire universel, 1684; Dictionnaire universel, 1690). L'ouvrage de Furetière sera réimprimé par les jésuites et baptisé, à partir de 1704, Dictionnaire de Trévoux. Tous ces ouvrages sont

directement issus des prolifiques débats sur la langue qui ont passionné les cercles mondains du XVII^e siècle.

Les grammaires fleurissent également à cette époque, en particulier la Grammaire générale et raisonnée (1660), rédigée par les jansénistes Antoine Arnauld et Claude Lancelot et plus connue sous le nom de Grammaire de Port-Royal. Le propos des auteurs est de montrer, du point de vue de la philosophie cartésienne, pourquoi on a raison de parler de telle ou telle façon. Cette démarche se fonde sur un modèle linguistique fourni par les écrivains et la cour.

Mais voici une remarque nécessaire: le dictionnaire de P. Richelet (1680), basé sur le bon usage, admet des variations sociolinguistiques et n'est pas rigoureusement prescriptif, ainsi que le Dictionnaire universel de A. de Furetière (1690) qui contient une terminologie scientifique, technique et artistique. La grammaire de Port-Royal ne suit pas les principes de F. de Vaugelas. Cette grammaire s'appuie sur une compréhension philosophique et rationnelle de différentes langues pour formuler les fondements généraux, les règles fondamentales de leur fonctionnement. Dans l'approche analytique, il existe aussi des articles consacrés à la langue dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751), aux réflexions de Rousseau, dans les grammaires de Condillac, Beauzée et Girard. Par conséquent, au XVIII^e siècle, les règles de base de la langue ont été établies à partir de deux critères à la fois: le bon usage et la raison. Cette conciliation a conduit à un certain changement de norme linguistique: du langage de « la meilleure partie de la cour royale », au langage des «honnêtes gens de la nation» ou, dans l'interprétation d'Alembert, des « gens de goût ». C'est, selon J.-P. Caput, un « concept enrichissant grâce à l'idée d'échange, d'ouverture contrairement au système sociologique fermé de Vaugelas », pour qui le concept de bon usage était soumis à l'absolutisme. Désormais la langue française est considérée comme un idéal de raffinement, de clarté, de raison et de goût.

Ce concept de langue normalisée à la française s'est simultanément appliqué en pratique au moyen du mouvement socio-littéraire (« *in vivo* »

dans la terminologie de S. Lopez). Il s'agit principalement de salons littéraires mondains, dont le plus célèbre, le Salon Conrart, sera à la base de la création de l'Académie française, et 27 de ses visiteurs, les puristes actifs (dont Vaugelas, Chapelain et Ménage), y seront les premiers membres. Le prestige de ces salons et le comportement social qui leur est inhérent (où la langue est une composante de base) sont si grands que même les recommandations pour maîtriser le langage sont publiés (L'Honneste homme ou l'art de jouer à la cour (Faret, 1630), Conversations (Chevalier de Méré, 1668). Les écrivains les plus célèbres de l'époque (J. B. Bossuet, J. Racine et P. Corneille) se sont vus corriger leurs oeuvres en fonction des remarques de l'Académie.

Cet esprit de discussions sur la langue et la littérature se poursuit encore plus au siècle des Lumières où on a assisté aux progrès matériels (commencement du capitalisme, développement du commerce, début de l'industrialisation), ainsi qu'à un engouement pour les sciences, à la découverte de nouvelles techniques, à des inventions de toutes sortes, à l'amélioration de la médecine et à l'adoption d'une meilleure alimentation. Cette atmosphère a modifié profondément les valeurs de la société. Les philosophes rationalistes et les écrivains de premier plan se sont rendus indépendants de la royauté et de l'Église; de grands seigneurs ont pactisé avec les représentants des idées nouvelles. Alors, la glorification de la « clarté et de la rationalité » de la langue française et la valeur de « la sociabilité » deviennent importantes à cette époque. Les gens de lettres prennent le pouvoir de la critique et font vivre débats esthétiques, querelles littéraires, réflexions politiques. Le mot sociabilité a la même racine que les mots social et société, ce qui veut dire qu'au XVIII^e siècle la sociabilité est associée au désir des partisans des Lumières, guidés par la leur raison, de « transformer la nuit de l'ignorance en clarté », de participer au destin de la société, de la reconstruire conformément aux principes dictés par la raison .

Parallèlement, les journaux (surtout mensuels) scientifiques, techniques et politiques qui se développaient et se multipliaient rapidement,

diffusés jusque dans les provinces, alimentaient la soif de lecture chez un public de plus en plus sensibilisé au choc des idées. Vers le milieu du siècle, a paru même une littérature, dite « poissarde », destinée aux gens du peuple.

Alors, le concept du bon usage, initié comme langue de la cour royale, acquiert un caractère plus universel en tant que langue commune perçue comme un élément de la société et comme une possibilité d'influencer sur la société, ce qui conduit à l'idée de relations monolithiques entre la langue française et la société: la réforme de la société devient désormais inséparable de la réforme de la langue.

La langue parlée par le peuple.

La langue française choisie et parlée par l'élite a pénétré à pas de tortue dans la langue du peuple. L'analphabétisme se situait autour de 99 % en France au Grand siècle. Le peuple était gardé dans l'ignorance totale; l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait en patois, sinon encore en latin.. Les gens du peuple continuaient de parler leur «patois» local. Albert Dauzat, un spécialiste du parler rural, a inventorié 636 patois au XVII^e s.

La langue du peuple se partageait alors en 3 catégories de locuteurs: les locuteurs «francisants», «semi-patoisants» et les locuteurs «patoisants».

Les francisants correspondaient aux individus qui avaient une connaissance active de l'une des variantes du français populaire, plus ou moins marqué de provincialismes, d'expressions argotiques et d'archaïsmes; ces parlers avaient leur centre à Paris et dans la région environnante. Si nous pouvions entendre une conversation des gens du peuple de cette époque, nous constaterions des parlers français teintés de forts provincialismes et d'usages très locaux. Par exemple, on entendrait *Piarre* au lieu de *Pierre*, *plaisi* au lieu de *plaisir*, *la tab* au lieu de *la table*, *al* pour *elle*, etc.

Les semi-patoisants. Au fur et à mesure qu'on s'éloignait de Paris, les locuteurs devenaient des semi-patoisants. Ceux-ci n'avaient qu'une connaissance passive du français populaire; ils parlaient normalement leur patois maternel, mais comprenaient le français. Les semi-patoisants se

retrouvaient dans les régions d'oïl du nord de la France: la Normandie, la Champagne, la Picardie, la Loire, le Poitou, la Bourgogne. Ils vivaient surtout dans les villes. Dans les régions d'oc, c'est-à-dire au sud du pays, même les classes cultivées ne parlaient guère le français bien qu'elles le comprenaient.

Les patoisants. Partout ailleurs, on ne retrouve que des patoisants unilingues qui n'avaient aucune connaissance active ou passive du français.

On estime qu'au XVII^e s 1 million de Français sur 20 pouvaient parler ou comprendre le français, tandis qu'au XVIII^e s. – moins de trois millions sur 25. La différence n'est pas grande, néanmoins, la langue française a progressé considérablement au XVIII^e siècle, comme en fait foi la répartition des francisants, des semi-patoisants et des patoisants à la fin du siècle. Le français a progressé dans les pays d'oïl, en raison, entre autres, de la qualité, assez exceptionnelle pour l'époque, du réseau routier en France. La langue a bénéficié de cette facilité; les usines et les manufactures ont vu affluer des campagnes des milliers d'ouvriers qui se francisaient dans les villes; les marchands et les négociants voyageaient facilement d'une ville à l'autre, voituraient des livres et des journaux français jusque dans les campagnes les plus éloignées.

Le français – la langue de la diplomatie

En 1714, lors du traité de Rastadt, le français «officiel» a été employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international, et il a demeuré la langue diplomatique et des traités internationaux jusqu'à la guerre de 1914-1918. Il avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant. L'extension de la langue «française» était alors considérable, en raison des conquêtes royales et de l'exode des protestants (huguenots) hors de France. Grâce au développement économique, politique, militaire et culturel considérable, la France a connu le prestige international sans précédent. Par conséquent, le français était parlé et écrit dans toutes les cours européennes: près de 25 Etats. Alors, les Anglais ont inventé le mot *gallomanie* - du latin *Gallus* («Gaulois») et *manie*, ce qui signifie «tendance à admirer aveuglément tout ce qui est français».

L'état de la langue française. Changements linguistiques.

Les XVII^e et XVIII^e s., c'est l'époque de la formation de l'état national français qui est suivie par la codification de la norme littéraire de la langue nationale. L'immense intérêt pour les faits linguistiques anime les écrivains et les grammairiens et fait naître quantité de théories de la langue qui portent en premier lieu sur le vocabulaire. Nos connaissances sur la structure phonétique du français au XVII^e s. sont mieux fournies grâce à l'existence de plusieurs ouvrages traitant de la langue, tels que *Les remarques* par Claude Favre de Vaugelas, *Grammaire générale et raisonnée* par Lancelot et Arnauld (1660), etc. qui renferment des observations sur la phonétique.

Parmi les multiples *Remarques*, *Observations* et *Entretiens* de l'époque, il existe un document de valeur exceptionnelle, *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France* (1713) de Gile Vaudelin, qui fournissent des données précieuses sur la manière de prononcer de la bonne société. Comme l'écriture ne reflète pas la prononciation, l'auteur crée un alphabet phonétique. C'est à excellent linguiste contemporain Marcel Cohen que nous devons la mise à jour du système d'écriture de Vaudelin, que nous retrouvons dans le livre de M. Cohen *Le français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin* (1946).

Bien que le phonétisme du français soit déjà constitué dans ses grandes lignes aux XVII^e et XVIII^e s, les grammairiens parlent souvent de «l'usage douteux». Les flottements sont dus à l'action de deux tendances opposées. D'une part, la prononciation est régie par les tendances générales du développement phonétique du français, d'autre part, par l'action normalisante de la langue littéraire et l'influence de l'écriture. Il faut également mettre en évidence les voies souvent différentes que l'évolution emprunte suivant l'aspect littéraire ou populaire du langage.

1. R grasseyé : il est à noter le changement du point d'articulation de [r] : à la cour, ce n'est plus un r prélingual roulé, mais une consonne articulée à l'arrière de la bouche, un r dorsal dit « grasseyé ».
2. Le français a éliminé définitivement les diphtongues. La dernière des

diphthongues *eô* < *eau* se réduit en [o] en français littéraire, tandis que le langage populaire connaît deux prononciations [o] et [io], p. ex. Beau: [bo] – [bio]. Cependant, le français littéraire tolère jusqu'à la fin du XVIII^e s. l'articulation diphthonguée avec un *e* faible : [eô].

3. Au XVII^e s. les mots en *-oi* étaient prononcés [wé] ou [wè]. On disait [mwé] (*moi*), [twé] (*toi*), [rwé] (*roi*), mais [krwèr] pour *croire*, [bwèr] pour *boire*, [franswè] pour le prénom *François*, [fransè] pour *français* (*écrit français*) et langue [franswèse] pour *langue française*. D'après Gile Vaudelin, deux variétés de prononciation de l'ancienne diphthongue *oi* : [we] et [e]: *ainsi soit-il* [we], *qu'il me soit* [e] *fait, recevoir* [we], *croire* [e], *connoître* [e].

À la fin du XVIII^e s [wa] populaire va gagner la norme (le Dictionnaire critique de Ferrot cite pour *croire* [wa] dans le discours soutenu et [ε] dans la conversation), rejetant définitivement [we] comme archaïque après la Révolution.

4. Comme *e* final est sujet à l'amuïssement, l'accentuation française devient oxytonique par excellence à la fin du XVII^e s. Cependant la langue garde l'accent paroxyton qu'elle utilise à des fins rythmiques et stylistiques dans le langage littéraire en restituant *e* final (la lecture soignée, la poésie, le chant).

5. Le féminin des participes était identifiable à l'audition: *aimée* au féminin se prononçait avec un [é] allongé, alors que le [é] du masculin *aimé* était bref; l'infinitif *aimer* avait un [é] encore plus allongé.

6. L'écriture exerçant une grande influence sur la prononciation, c'est surtout depuis le XVIII^e s. que *s* dans les groupes consonantiques commence à être prononcé (*puisque, jusque, etc.*) sous l'influence des emprunts. Notons que dans les mots empruntés aux époques précédentes *s* reste muet.

7. Les groupes consonantiques se multiplient, la tendance à la syllabe ouverte est contrecarrée par l'apparition des syllabes fermées à l'intérieur du mot et aussi à la fin. Et ceci grâce à la restitution de quelques consonnes finales (f, l, r) à la fin du siècle : *finir, menteur, tiroir, etc.* La consonne *r* reste muette dans les infinitifs de la 1^{ère} conjugaison et dans le suffixe *-ier* : *parle(r)*,

ouvrie(r), etc. Les multiples incohérences dans la prononciation des consonnes finales et leur restitution ultérieure sont dues à l'existence de nombreux mots monosyllabiques aux finales prononcées (*cher, clair, soif, choc, bec, fil, sel*, etc.) et à l'influence de la graphie et des emprunts

8. Dans la langue populaire, par contre, les finales ne sont toujours pas prononcées: *i n'est que trop vrai, combien y en a-t-i?, leu(r) langue, plaisi(r), parti(r)*, etc. L'amuïssement atteint même les groupes de consonnes comportant un *r*: *not(re), quat(re), prop(re)*, le préfixe *ex > es*: *espliquer, exprimer*, etc. Alors qu'au XVII^e s. *mouchai, plaisi, court, ifaut, i(l)s ont* [izont], *not(r)* [not] constituaient la norme plutôt que *mouchoir, plaisir, courir, il faut, ils ont, notre* [notr], qui faisaient «peuple» et «bas».

9. D'autres indices de la prononciation populaire sont les suivantes: la chute de *e* inaccentué en syllabe initiale: *c(e)t alphabet, c(e)la ça*; la réduction du groupe consonantique dans le préfixe *ex-* [*es-*]: *espliquer, exprimer*, etc. Il s'agit là de l'usage flottant de l'époque et des siècles ultérieurs : avant (XVII^e s.) supprimer les «e» inaccentués dans des mots comme *désir, désert, secret*, prononcés [dzir], [dzèr], [skrè] était considéré noble.

Orthographe. Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) celle-ci se tient à l'orthographe traditionnelle partant du principe étymologique : «la connaissance de cette orthographe distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes».

Le principe étymologique était considéré comme principe de base. Pourtant, tous les cinq principes se trouvent représentés en français: étymologique, traditionnel ou historique, morphologique, hiéroglyphique et phonétique. D'après le principe étymologique, un même morphème quelle que soit sa prononciation garde la même notation: *long*, parce que *longue, clair* avec *a* parce que *clarté*, etc. Le principe traditionnel (historique) veut rapprocher les mots français des mots latins ou grecs dont ils sont issus: *homme* < *homo*, *paix* < *pax*, *doigt* < *digitu*, etc. (Cf. avec le français de l'époque de la *Renaissance*, où l'orthographe s'est beaucoup compliquée). Dans la conjugaison

des verbes, on utilise le principe morphologique pour marquer les désinences muettes: *je parle —tu parles, il parle —ils parlent*. Le principe hiéroglyphique sert à différencier les homophones. Ainsi, on oppose *ou —où, a —à, conter —compter, fabriquant —fabricant, précédant -précédent*, etc. L'application du principe phonétique est un fait exceptionnel en français. D'après lui, un son correspond à un seul signe et vice versa. C'est le cas de quelques consonnes françaises à l'initiale du mot ou de la syllabe: p, b, t, d, r, l, m, n.

La 2^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1718) n'apporte aucun changement dans l'orthographe française.

Mais en 1740, la 3^e édition doit s'aligner sur l'usage et adopter quelques nouvelles règles: suppression de plusieurs lettres doubles, de *s* devant consonne remplacé par un accent (*teste > tête, écrire > écrire*), de quelques lettres étymologiques (*de**v**oir > devoir*), de la lettre *y* en faveur de *i* (*moy—> moi*), etc.

L'emploi des accents est désormais réglementé. Un quart de mots se trouvent donc modifiés. Bien qu'insuffisante (il reste quantité de consonnes doubles, de lettres étymologiques et arbitraires, etc.), cette réforme reste la plus importante dans l'histoire de l'orthographe française.

La 4^e édition du Dictionnaire (1762) supprime *z* dans le pluriel des mots en *é*: *boniez > bontés*, et sépare définitivement *j* de *i*, *v* de *u*.

Les principales mutations de l'orthographe entre 1650 et 1793
(d'après Chervel, 2006)

1650 Disparition des consonnes muettes à l'intérieur des mots (sauf pour *s*). **Exemple** : *nopces* devient *noces*

1667 La distinction entre *i j* et *u v* s'installe définitivement. **Exemple** : *nous escriuons* devient *nous escrivons*

1668 L'accent aigu s'installe sur certaines prépositions. Exemple : *apres* devient *après*

1694 Le son [y] à l'intérieur des mots s'écrit *û* au lieu de *eu*. Exemple : *un meur* devient *un mûr* **1696** La forme *ê* commence à remplacer la forme *es*. Exemple : *entre* devient *être*

1709 Les finales écrites avec —y s'écrivent avec —i. Exemple : *la loy* devient *la loi*

1715 Certains sons [E] transcrits par é prennent l'accent grave. Exemple : *progrés* devient *progrès*

1735 Les pluriels en —ez sont abandonnés et remplacés par —és. Exemple : *les qualitez* devient *les qualités*

1736 L'accent aigu s'étend aux *e* à l'initiale ou à l'intérieur des mots. Exemple : *severité* devient *sévérité*

1747 La plupart des trémas inutiles sont supprimés. Exemple : *loüer* devient *louer*.

1763 La forme û laisse la place à *u*. Exemple : le *mûr* devient le *mur*

1787 L'accent grave s'installe pour transcrire [E] sur l'avant-dernière syllabe. Exemple : *le pere* devient *le père*

1793 Les adjectifs en [E] final ne s'écrivent plus —ois mais —ais. Exemple : *le peuple françois* devient *le peuple français*

Structure grammaticale. Grâce au travail des grammairiens la normalisation marque le français du XVII^e s. Les tendances analytiques qui avaient agi durant les siècles précédents aboutissent à la création d'un système de formes modernes. Les valeurs et emploi des temps et modes se précisent. Le mot devient de préférence porteur du sens lexical, les valeurs grammaticales étant exprimées par des particules ou des mots grammaticalisés, tels l'article, les déterminatifs, les pronoms, sujet et complément, les prépositions, etc.

Nom et adjectif. Au cours du XVII^e s. les noms changent fréquemment de genre ce qu'on attribue le plus souvent à des causes phonétiques: les mots à initiale vocalique, un *a-* de préférence, formeraient une unité phonétique avec l'article défini qu'on interprète alors comme l'article féminin: *l'affaire*, *l'alarme* (masculin au XVI^e s.), d'où les formes modernes *une affaire*, *une alarme*.

Pourtant les listes des mots passés d'un genre à un autre sont très longues et comprennent surtout des mots à initiale consonantique ou bien

ceux à initiale vocalique autre que *a*. L'interprétation phonétique du phénomène s'avère donc insuffisante. Voilà quelques exemples.

Sont du genre féminin au XVI^e s. : *amour, art, carrosse, cimetièrè, , doute, abîme, âge, frisson, honneur, etc.* On trouve chez Rabelais -- *la bonne et sincère amour*; chez Ronsard -- *de l'abyme la plus profonde, cette hymne*.

Par contre, les noms suivants sont du masculin: *affaire, alarme, odeur, paroi, rencontre, etc.* On rencontre chez Montaigne - *un si gros debte*.

Néanmoins, il se crée d'autres indices du genre (phonétiques) et, notamment, la longueur: la voyelle du radical s'allonge après la chute de *-e* pour opposer *poli - poli(e)* [poli:], *flou - flou(e)* [flu:], *aigu - aigu(è)* [egy], etc. Les participes passés et quelques noms suivent la même règle: *parti- -parti(e)* [parti:], *aimé - - aimé(e)* [eme:]; *ami - ami(e)* [ami:].

Article. Aux XVII^e et XVIII^e s. s'est constitué définitivement le système de l'article du français moderne. L'usage de l'article en tant que l'expression de la catégorie « détermination/indétermination » devient commun pour tous les noms en toutes fonctions syntaxiques. Le non-emploi de l'article caractérise, d'une part, une forme archaïque ou archaïsante (les proverbes: *à grant cheval grant gué*) ou bien une formation plus ou moins récente sur un modèle ancien (*prendre peur* d'après *prendre froid*).

Formes non personnelles.

Depuis le XVII^e s. le participe présent (invariable) s'oppose nettement à l'adjectif verbal (qui se varie). L'Académie en décide en 1679 quoique les écrivains continuent souvent jusqu'au XVIII^e s. d'accorder le participe présent avec le nom en nombre et en genre :

De ces dieux qui sont sourds, bien qu'ayants des oreilles. (La Fontaine)

Le gérondif tend à se séparer du participe présent en tant que forme invariable en généralisant l'emploi de la particule *en*. On sait cependant que même de nos jours elle fait parfois défaut.

Formes personnelles.

La morphologie du verbe moderne s'est constituée définitivement vers le XVIII^e s. C'est la flexion zéro qui caractérise la plupart des formes, l'expression de la catégorie de personne revenant désormais au pronom sujet qui s'est rapproché de plus en plus du verbe évitant les écarts.

Les temps composés utilisent les verbes auxiliaires avec plus de circonspection suivant la règle bien définie qui veut que les verbes transitifs se conjuguent avec *avoir* et les verbes pronominaux avec *être*. Quant aux verbes intransitifs, jusqu'au XVIII^e s. plusieurs d'entre eux se conjuguent indifféremment avec les verbes *être* et *avoir*. À la suite d'une longue discussion, la règle de Condillac précise à la fin du XVIII^e s. les emplois des deux auxiliaires avec un même verbe: pour exprimer l'état ou le résultat on utilise *être*, pour souligner l'action on a recours à *avoir*: *la neige a tombé pendant deux heures - la neige est tombée* (la chute actuelle est finie).

Au XVII^e-XVIII^e s. on voit se stabiliser les *formes surcomposées* pour exprimer surtout l'achèvement de l'action. Plus tard, quand le passé composé aura sa valeur de passé indépendant de narration, les temps surcomposés formeront à leur tour tout un système d'antériorité.

Modes et temps. Valeurs et emploi. Grosso modo le système des valeurs modernes se constitue dans le verbe au XVIII^e s. Notons cependant quelques particularités dues aux vestiges des emplois connus aux siècles précédents.

Le passé simple continue d'être employé en tout style, dans la narration et dans la conversation; son usage n'est pas encore exclu du langage parlé ce qui aura lieu au XIX^e s. Néanmoins, c'est au passé composé que revient le rôle prédominant dans ce domaine de la langue. Le style du langage parlé pénètre dans les écrits savants et s'y étend de plus en plus.

Deux temps antérieurs du passé délimitent à cette époque leurs valeurs. Le passé antérieur marque désormais une action achevée qui précède immédiatement une autre se rapportant également au passé.

Le plus-que-parfait désignant l'antériorité indique une action qui dure et qui n'est pas forcément achevée au moment de l'action suivante. La règle en est donnée par Ch. Maupas dans sa *Grammaire française* (1688).

C'est à cette époque que se consolident les règles de la concordance des temps (le système des temps relatifs), de leur emploi dans le discours indirect.

Le français classique est marqué par une restriction notable dans l'emploi du subjonctif; celui-ci est définitivement éliminé des phrases hypothétiques où il est remplacé par le conditionnel et l'indicatif, il n'y a que le plus-que-parfait qui résiste à la décadence du mode en vertu de son emploi fréquent pour exprimer l'irréel. Cette forme figure désormais dans le paradigme du conditionnel sous le nom de conditionnel passé deuxième forme.

On rencontre aussi de temps en temps son emploi sans particule:
Jupiter confonde les chats! (La Fontaine)

Le conditionnel développe la valeur modale de « suppositif » (on exprime un fait sans en être certain) dans la proposition indépendante et dans la principale d'une phrase complexe.

Vocabulaire.

Si la grammaire du français moderne, constituée et normalisée vers le XVII^e s. ne présente pas au XVIII^e s. de modifications notables, il en va tout autrement pour le vocabulaire. En cette matière les deux siècles (XVII^e et XVIII^e) se font opposition, le premier tendant à purifier et diminuer le lexique, à le rendre plus stable, le deuxième marquant un élan vigoureux vers un nouvel enrichissement du vocabulaire. Au Grand siècle les mots étaient regroupés par classes; le vocabulaire ne comprenait que les termes permis à l'«*honnête homme*» et s'appuyait sur la tradition du «*bon usage*». Purifié par la réforme malherbienne, il s'est pas enrichi par un certain nombre d'emprunts à l'italien (188 mots), à l'espagnol (103 mots), au néerlandais (52mots) et à l'allemand (27mots).

L'appauvrissement du vocabulaire, noté au XVII^e siècle, ne répondait plus à l'esprit encyclopédique du siècle des Lumières. L'enrichissement lexical

prend au XVIII^e s. un nouvel essor, dû au développement prodigieux des industries et des sciences et surtout aux progrès de la pensée, la création de nouvelles institutions démocratiques. L'époque du capitalisme industriel naissant voit apparaître le sens actuel des mots tels que *industrie, fabrique, usine, manufacture, machine* et ses dérivés: *machine à vapeur, machine à filer), mécanicien, capitaliste, spéculation* et le mot *commerçant* employé au sens défavorable de 'machination'. Les termes concernant l'activité de la banque deviennent particulièrement nombreux: *bourse, hausse, baisse, compte courant, compte en banque (bancaire), billets de banque, transfert*.

De plus, l'infiltration étrangère s'est mise à déferler sur la France; la langue s'est enrichie de mots italiens, espagnols (*alpaga, aubergine, cigare, sieste, véranda, albinos [os], mérinos [os]*), allemands et russes (*cosaque, archine knout, steppe, ukase*), mais cet apport ne saurait se comparer à la «rage» pour tout ce qui était anglais. Le XVIII^e s. assimile beaucoup de mots anglais grâce aux rapports économiques et culturels avec l'Angleterre et par intérêt pour les institutions et droits politiques de la bourgeoisie anglaise: *wagon, meeting, congrès, budget, parlement, parlementaire, speaker, vote, voter, comité*, etc. Le mode de vie (habillement, alimentation, sport) fournit aussi un certain nombre de mots anglais: *jury, boxe, jockey, partenaire; redingote; bifteck, pouding, punch, rhum, whisky, toaster*, etc.

Curieusement, c'est que quelques mots anglais dus à l'emprunt à l'ancien français par l'intermédiaire de l'anglo-normand retournent au XVIII^e s. en FM avec un sens particulier: *bougette* ('petit sac') > *budget, cort* ('cour') > *court* de tennis); *tonnelle* ('tonneau') > *tunnel*; *desport* ('jeu') > *sport*; *entrevue* > *interview*.

Le XVIII^e s., c'est l'époque de l'élaboration des terminologies scientifiques que le français crée soit en empruntant les mots latins ou grecs (*abdomen, masséter, cubitus, commissure*) soit en se servant des mots pris à la langue usuelle: *la couronne, le collet de la dent, les jumeaux* (pour désigner certains muscles). Plusieurs termes scientifiques sont introduits dans la langue littéraire du XVIII^e s. : *simplifier, vérifier, mixte, façade, profil, comble, identité, angle*.

Le français Contemporain (XIX - XX siècles)

Le Français langue officielle

Plan

1. Commentaire historique : la Révolution française : la formation de la langue nationale (1789 - 1870)
2. Lois françaises sur la langue (loi Guizot 1833, loi Ferry 1882)
3. Le français langue nationale, selon l'article 2 du Chapitre 1 de la Constitution (le 25 juillet 1992). Loi Toubon (1994)
4. Le français à la fin du XIX^e et au XXI^e s

La langue française n'est officiellement reconnue comme nationale que depuis le 25 juillet 1992, conformément à l'article 2 de la Constitution (où on a ajouté l'alinéa qui attribue au français le statut de la langue officielle de la République). Mais le chemin qui y mène dure presque tout le XIX^e et la moitié du XX^e siècle et se déroule dans trois directions:

- sous forme de lutte contre les dialectes (ou les patois);
- dans la diffusion du français comme langue d'enseignement;
- dans l'étendue géographique de la langue sous l'influence de facteurs socioculturels.

L'apparition des dialectes et l'émergence de l'idée d'unité de la langue en tant que manifestation de l'unité de la nation se produisent pendant la Révolution de 1789. Les Jacobins approfondissent l'idée d'une langue universelle des Lumières à travers l'idée d'une langue française commune pour tous les citoyens, car l'absence d'une langue de communication unique est perçue comme un obstacle à la propagation des idées.

La Révolution française : la formation de la langue nationale

En France la période 1789-1870 c'était celle de changement de régimes. Elle a marqué aussi le triomphe de la bourgeoisie installée au pouvoir. Cette période d'instabilité a commencé avec la Révolution (1789-1799).

Raisons de la Révolution. La situation politique et sociale tend à se modifier en France au début du XVIII^e siècle. La situation financière, devenue

catastrophique sous les règnes du régent Philippe d'Orléans et des rois faibles, Louis XV et Louis XVI, suscitera la haine du peuple envers la monarchie. Les paysans formaient 80 % de la population et assumaient la plus grande partie des impôts royaux, la dîme à l'Église et les droits seigneuriaux, alors qu'ils recevaient les revenus les plus faibles. Parallèlement, la bourgeoisie financière, commerçante et manufacturière poursuivait son ascension irréversible. Elle est devenue une force politique, s'exprimait publiquement et rêvait d'un vrai pouvoir, la monarchie et la noblesse n'étant plus qu'une façade sans crédibilité. Alors, la classe bourgeoise avait préparé les révoltes populaires, le peuple a pris la Bastille le 14 juillet 1783, a fait exécuter Louis XVI et, en définitive, a fait la Révolution. Finalement, le pouvoir a été quand même accaparé par la bourgeoisie.

La guerre aux patois sous la Révolution (1789-1799). La période révolutionnaire a mis en valeur le sentiment national. Ce mouvement de patriotisme s'est étendu aussi au domaine de la langue : pour la première fois, on a associé langue et nation. Désormais, la langue est devenue une affaire d'État: il fallait doter la République d'une langue nationale et élever le niveau des masses par l'instruction ainsi que par la diffusion du français. Les révolutionnaires bourgeois y ont vu même un obstacle à la propagation de leurs idées; ils ont déclaré la guerre aux patois. C'est pourquoi, comme le dit C. Hagège, « *la politique de la langue sous la Révolution apparaît vite comme un volet essentiel de la politique tout court* ». Jusqu'en 1793 c'était une politique plutôt libérale. D'abord, il s'agissait de la traduction des décrets dans toutes les langues régionales décidée par la Constituante dès juin 1790. Après (1791), les révolutionnaires ont développé les écoles primaires sous une autorité nationale, selon les suggestions d'un rapport de Charles Maurice de Talleyrand qui proposait qu'il y ait une école primaire avec l'enseignement en français (et pas en latin comme avant) dans chacune des municipalités pour faire disparaître une « *foule de dialectes corrompus, dernier reste de la féodalité* ». À la suite de ce rapport, a été décrétée la création d'un Comité d'Instruction publique, composé de 24 membres.

Donc, la langue française sous la révolution incarnait les valeurs républicaines, c'était la langue de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, c'était la langue du manifeste révolutionnaire « La Déclaration des droits de l'homme ».

Mais la politique linguistique s'est radicalisée avec la politique générale du pays causée par l'accroissement des périls extérieurs (la France est envahie par des armées étrangères) et intérieurs (l'insurrection en Vendée). Par conséquent, on a eu successivement et parfois simultanément une politique de traduction, donc de bilinguisme accepté, et une politique d'éradication consistant à substituer aux langues, la langue. C'était l'idée de l'abbé Henri-Baptiste Grégoire). En mai 1794, il a publié son fameux « *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* » où il a dénoncé la situation linguistique de la France républicaine et a proposé « *d'uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées* ».

Un peu avant, en janvier 1794, Bertrand Barère, membre du Comité de salut public, a déclenché l'offensive en faveur de l'existence d'une langue nationale: « *La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous* ».

Le décret du 16 juin 1794, ne prévoyait que la préparation d'un nouveau rapport « sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française ». Le souci pédagogique était manifeste : « il présentera des vues sur les changements qui en faciliteront l'étude et lui donneront le caractère qui convient à la langue de la liberté ».

Beaucoup plus agressif a été le décret Merlin du 2 thermidor an II (20 juillet 1794), en vertu duquel aucun acte public ni privé ne peut être rédigé autrement qu'en français. Il a sanctionné la *terreur linguistique*. À partir de ce moment, les patois locaux étaient pourchassés: aucun document ne pouvait

être rédigé, enregistré, signé *s'il n'était pas en langue française* sous la peine six mois d'emprisonnement ou même de mort. En raison de la chute de Robespierre (son exécution le 28 juillet 1794 qui marque la fin de la terreur) le décret du 2 Thermidor d'abord a été suspendu et après annulé le 2 septembre 1794, soit à peu près six semaines après avoir été passé.

Mais la «terreur linguistique» n'a pas réussi à détruire la «tour de Babel dialectale». Outre les résistances, la sécularisation des lieux ecclésiastiques a entraîné la disparition de la plupart des écoles alors que l'État n'avait pas les moyens de les remplacer. Dans les écoles qui fonctionnaient, les administrations locales ont préféré traduire en patois ou en dialecte plutôt que d'utiliser le français même sous la Terreur.

Le nouveau statut : une langue française enfin nationale

Malgré tout, cette période agitée et instable a fait progresser considérablement le français sur le territoire national. Les nouvelles institutions, plus démocratiques, ont fait un très grand nombre de délégués du peuple de tous les départements réunis dans des assemblées délibérantes où le français était la seule langue utilisée.

La première raison est que les populations rurales, désireuses de connaître les événements ainsi que leurs nouveaux droits et devoirs, se sont familiarisées avec le français grâce à la diffusion des journaux. Il s'agissait souvent d'un français assez particulier, mais d'un français quand même, comme celui de ce paysan: *«Depeu la revolutiun, je commençon de franciller esé bein.»*, *« je vous en prions ...»* Une autre raison de la francisation: la vie des armées où le français était la seule langue du commandement. De retour dans leur foyer, les soldats libérés ont contribué à l'implantation du français.

En revanche, lorsque les guerres défensives avec les États voisins sont devenues offensives, les diverses nations étrangères ont pris conscience d'elles-mêmes en réaction contre les invasions françaises. À la fin de la Révolution, la «clientèle du français» en Europe avait changé: il n'était plus l'apanage de l'aristocratie, mais du monde scientifique.

Les conséquences de la Révolution sur le français ont concerné davantage *le statut* que le code lui-même. La langue était désormais partie intégrante du concept d'une nation moderne. L'unité politique est passée par l'unification linguistique. Pour la première fois, l'État français avait une véritable politique linguistique, mais ces dix années mouvementées de la Révolution n'ont pas suffi à donner des résultats sérieux.

Les changements subis par le français. Quant au *code* lui-même du français, il n'a pas beaucoup changé au XVIII^e siècle. Le français populaire n'a pas remplacé la langue aristocratique. Tout venait d'en haut, c'est-à-dire de la bourgeoisie dont la variété de français n'était pas vraiment très différente de celle de l'Ancien Régime. La seule influence populaire concernait la prononciation de l'ancienne diphtongue *-oi* qui, de [wé] (dans *loi*), est passé à [wa]. Par ailleurs, le «tutoiement révolutionnaire» et le titre égalitariste de *citoyen/citoyenne* à la place de *monsieur/madame* n'ont pas persisté. Cependant, tout le vocabulaire politique administratif s'est modifié avec la disparition des mots relatifs à l'Ancien Régime et la création de mots nouveaux ou employés avec un genre nouveau. Mais le français n'a pas été envahi par des mots «populaires». Après tout, c'est la bourgeoisie qui dirigeait les assemblées délibérantes et qui contrôlait le pouvoir dont le peuple était écarté.

Le retour au conservatisme sous Napoléon (1799-1815). Par le coup d'État du 18 Brumaire, an VIII (9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte a voulu mettre fin à l'anarchie et au chaos économique. Son premier souci a été de restaurer l'ordre et l'autorité par une véritable dictature militaire. Pour le développement de la langue française ce n'était pas la meilleure période, vu que, de langue maternelle *corse*, Napoléon a fait cesser tout effort de propagande en faveur du français. Par souci d'économie, il a abandonné les écoles à l'Église, qui a rétabli alors son latin anachronique. Quelques initiatives ont été prises en faveur de l'enseignement du français, mais le bilan est resté négatif : dans le sud de la France, on comptait plus de maîtres de latin que de français.

Comme au Grand Siècle, l'État a créé un certain nombre d'organismes, tous d'inspiration conservatrice, chargés de veiller sur la langue: l'Institut, le Conseil grammatical, l'Athénée de la langue française, etc. C'était le retour au classicisme louis-quatorzien: le français devait être fixé de façon permanente. La priorité était donnée à la grammaire traditionnelle et à la littérature du Grand Siècle. Une telle conjoncture ne favorisait pas une évolution rapide de la langue. De fait, on n'a pas enregistré de changement linguistique à cette époque, sauf dans le vocabulaire : des emprunts à l'anglais dues aux guerres.

Néanmoins, malgré le mouvement de conservatisme du Premier Empire, le français a progressé inexorablement; tout d'abord par la très grande centralisation, ensuite par les guerres qui ont entraîné d'immenses brassages de population. Dorénavant, la langue française était celle de toute la nation, bien qu'un bilinguisme patois - français se maintenait.

Hors de France, les conquêtes impérialistes de Napoléon ont discrédité le français dans toutes les cours européennes, et les nationalismes étrangers se sont affirmés partout. Le français a continué d'être utilisé néanmoins à la cour du tsar de Russie, dans les traités de paix et dans les milieux scientifiques.

Diffusion du français comme langue d'enseignement

Rappelons que l'idée d'une langue unique a été mise en œuvre après la Révolution 1789 par le biais d'une réglementation linguistique dans le domaine de la scolarisation (la Convention nationale, à partir du rapport Talleyrand, a adopté en 1791 deux décrets sur la création des premières écoles et sur l'enseignement du français)

Mais ces décrets ne sont pas appliqués. Après la révolution de 1830, les « éléments de la langue française » en tant que discipline scolaire distincte apparaissent dans le contenu de l'enseignement primaire, selon la loi Guizot du 28 juin 1833, et surtout les lois Jules Ferry votées en 1881-1882.

En 25 articles, la loi de François Guizot, le ministre de l'Instruction publique de l'époque, traite de l'objet, de l'organisation de l'enseignement primaire et de son contrôle. Elle distingue l'instruction primaire élémentaire et

l'instruction primaire supérieure. Les notions plus avancées seront étudiées « selon les besoins et les ressources des localités ».

Ses défauts consistent à stipuler que l'instruction n'est ni obligatoire ni gratuite et qu'elle est réservée aux garçons. En plus, celle-ci est hostile à ce dispositif qui imposait aux « maîtres » des obligations de formation qui lui échappaient. Cependant, l'article 21 donne au comité communal la responsabilité de s'assurer « qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres », soit un sur trois environ. Aussi, les dispositions cette loi sont-elles partiellement étendues aux filles par l'ordonnance du 23 juin 1836.

La création d'un système d'enseignement primaire d'État (non obligatoire) relevait d'un esprit libéral; cet enseignement s'adressait à tous et prescrivait l'usage de manuels en français (non plus en latin). En revanche, la politique des programmes restait foncièrement conservatrice. Tout l'enseignement de la langue française reposait obligatoirement sur la grammaire codifiée par Noël et Chapsal (*Grammaire française*, 1823) ainsi que sur l'orthographe de l'Académie. Les élèves apprenaient une énumération d'usages capricieux érigés en règlements qui ne tenaient pas compte des fluctuations possibles de la langue usuelle et où la minutie des exceptions formait l'essentiel de l'enseignement grammatical. La connaissance de l'orthographe était obligatoire pour l'accession à tous les emplois publics c'est-à-dire elle est devenue une marque de distinction sociale. Les nombreuses réformes pour simplifier l'orthographe ont échoué toutes les unes après les autres. Progressivement, vers 1850, s'est fixée la norme moderne du français: la prononciation de la bourgeoisie parisienne s'est étendue à toute la France, expansion facilitée par la centralisation et le développement des communications. De plus, le nombre d'écoles primaires s'accroît rapidement, de 31 000 en 1833 à 43 514 à la fin de 1847.

Les défauts de la loi Guizot sont corrigés par les lois Ferry qui rendent l'école gratuite (1881), l'instruction obligatoire (et pas la scolarisation) et l'enseignement public laïque (1882). Ces lois ont pourtant pour conséquence : une scolarisation quasiment complète — donc une

alphabétisation et une « francisation » — des enfants français, s'inscrivant ainsi dans le projet des Lumières d'émancipation du peuple souverain. L'enseignement est donné en français, diffusant ainsi à l'échelle du territoire national l'usage d'une même langue. Tout enseignement dans les langues locales qualifiées de « patois », était interdit. En ceci, l'école laïque, gratuite et quasi obligatoire a été, avec la conscription, l'un des instruments essentiels de « nationalisation de la société » par l'État, ou encore de consolidation de l'État-nation français. La lutte active contre les dialectes se poursuit jusqu'en 1951 (promulgation de la loi Deixonne, selon laquelle les langues minoritaires avaient le droit d'être étudiées à titre de matière facultative).

Le français langue nationale, selon la Constitution. Loi Toubon

Malgré l'usage universel du français au XX^e s. officiellement, c'est-à-dire comme le fait fixé dans la Constitution, la langue française devient nationale seulement le 25 juillet 1992.

Ce statut est presque immédiatement inscrit dans la loi de Toubon (1994) du nom de Jacques Toubon, le ministre de la Culture de l'époque, une loi française destinée à protéger le patrimoine linguistique français: le français est la langue de l'éducation, du travail, du commerce et des services publics.

Elle vise trois objectifs principaux :

- l'enrichissement de la langue ;
- l'obligation d'utiliser la langue française ;
- la défense du français en tant que langue de la République.

L'enrichissement du vocabulaire. Ces deux dernières décennies ont surtout été bénéfiques pour l'enrichissement du vocabulaire. L'oppression intellectuelle du Second Empire a favorisé un vigoureux brassage idéologique des mouvements d'opposition; le vocabulaire libéral, socialiste, communiste, voire anarchiste, a gagné la classe ouvrière. Les applications pratiques des découvertes en sciences naturelles, en physique, en chimie et en médecine ont apporté beaucoup de mots nouveaux nécessaires à tout le monde. De nouvelles sciences ont apparu avec leur lexique y compris la linguistique. Les ouvrages de

vulgarisation, les journaux, les revues et, une nouveauté, la publicité, ont diffusé partout les néologismes. Les néologismes sont également créés par les écrivains réalistes, naturalistes et impressionnistes. Les dictionnaires, dont le XIX^e était très riche, ont inclus chacun ces nouveautés dans leur dictionnaire.

Dictionnaires aparus aux XIX^e siècle

Le XIX^e siècle débutera avec la publication d'un dictionnaire un peu déconcertant parce qu'il nécessite un mode d'emploi, mais comportant quelques données qui seront envisagées par la lexicologie moderne ; il s'agit du Dictionnaire universel de Boiste (1800-1857) ; ce dernier sera suivi de la série du Nouveau Dictionnaire de la langue française, par François Noël et Charles-Pierre Chapsal, à partir de 1826, et de celle du Dictionnaire national de Bescherelle, à partir de 1843 ; entre-temps était parue la 6^e édition du Dictionnaire de l'Académie française en 1835.

En 1856, Pierre Larousse publie, avec l'aide de François Pillon, le Nouveau Dictionnaire de la langue française, ancêtre du Petit Larousse. L'ouvrage sera mis à l'Index par l'Église en 1873 mais connaîtra un immense succès. Par la suite, pendant près de vingt-cinq ans, il élabore le Grand dictionnaire universel du XIXe siècle (paru de 1866 à 1877) en 17 volumes.

En 1863-1877, on verra la première édition du fameux Dictionnaire de la langue française d'Émile Littré.

Cela mettra un peu dans l'ombre la 7^e édition du Dictionnaire de l'Académie française en 1878.

La liste se terminera par la parution du Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un traité de la formation de la langue, d'Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, en 1890-1893.

Le XIX^e siècle est aussi celui des Dictionnaires français des locutions basses et vicieuses d'Hautel, Mulson, Blondin, Narcisse Cyr ; et celui des Dictionnaires français d'argot, de patois, de parler populaire, érotique,

grivois, etc. ; des Excentricités du langage français de Lorédan Larchey (1860-1889) et des dictionnaire de grammaire.

Le français à la fin du XIX^e et au XX^e s

Les tendances du français contemporain.

L'évolution de la langue française à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle s'est effectuée vers un rapprochement du langage parlé et de la langue soutenue (officielle, écrite), d'autant plus que l'essor du cinéma parlant, de la télévision et de la radio ont favorisé l'extension du français quotidien. La diffusion de l'usage du français parlé marque désormais non seulement la presse et le dialogue des oeuvres littéraires mais aussi le texte même des romans (des nouvelles) et des ouvrages scientifiques, ce qui s'est fait sentir dans le lexique, en premier lieu, qui a connu une fusion quasi-totale du fonds primitif (mots populaires) et des mots littéraires et savants, et dans la syntaxe.

C'est le mouvement romantique, contrecoup retardé de la Révolution française, qui a révolutionné le premier la langue littéraire. «*Tous les mots sont égaux en droit*», a proclamé Victor Hugo. Les écrivains n'hésitaient pas à employer la langue populaire et argotique, les termes techniques et commerciaux, des mots vieillis et provinciaux. La plupart des romans ont été publiés en feuilletons dans les journaux et ont connu ainsi une énorme diffusion.

En ce qui est du vocabulaire, on constate beaucoup d'emprunts liés au développement des nouvelles réalités et des TICE. Les mots étrangers constituaient 5% des mots nouveaux dans les années 50-60 déjà, dont la moitié de mots anglais et la tendance a continué depuis.

Des tentatives ont eu lieu en réaction contre cette invasion; elles sont arrivées souvent trop tard; et les expressions proposées étaient souvent mal adaptées, trop longues, p. ex. : *lobby* > groupe de pression, *brain-storming* > rémue-méninges. Certains mots sont restés : *walkman* > baladeur.

A l'introduction du vocabulaire, on peut ajouter l'influence du sens de certains mots anglo-saxons sur les mots équivalents français : au lieu d'ignorer quelque chose (ne pas savoir), on *ignore quelqu'un* (= ne pas s'en occuper) ;

un *challenge* excitant = un défi passionnant. L'extension du vocabulaire sportif se fait dans le vocabulaire général : *le coup d'envoi, la dernière ligne droite, la pression* ou *les bonnes sensations ; l'adversité a progressé*.

Les transformations dans la structure phonétique, ayant toujours tendance à l'articulation antérieure et labialisée, ont abouti à l'enrichissement considérable des consonnes prélinguales et les voyelles antérieures, celles-ci comportant deux oppositions : ouvertes/fermée, labialisée/non labialisée. Encore une opposition des voyelles, constituée vers le XVI^e s. , concerne celle de voyelle orale/voyelle nasale. Le système de consonnes de français actuel s'établit en MF après deux étapes d'évolution.

En ce qui concerne la syntaxe, le français accentue toujours ces tendances à l'analytisme en insistant sur l'enrichissement des moyens d'expression syntaxiques pour rendre les relations entre les mots. À ces fins, il se développe, d'une part, le système des prépositions servant à spécifier les rapports syntaxiques, d'autre part, à la suite de la stabilisation de l'ordre des mots dans les groupes syntaxiques, la position respective d'un mot significatif devient la marque de sa fonction syntaxique. Sur le plan de la proposition, l'ordre progressif des mots fait des progrès notables éliminant l'inversion à fonction grammaticale. C'est ainsi que la question sans et même avec pronom (adverbe) interrogatif utilise l'ordre des mots direct. C'est à l'intonation que revient désormais la fonction grammaticale de l'interrogation. La même tendance marque les propositions introduites par certains adverbes de modalité appelant l'inversion comme *peut-être, à peine, probablement etc.* Quant à la proposition négative, suite à l'influence du français parlé elle est, par exemple, en voie d'éliminer la double négation du français en transmettant toute la valeur négative à la particule postposée au verbe *pas*.

Les tendances du langage parlé se font sentir également dans la morphologie du verbe par l'élimination des formes de la série perfectum, et, notamment, du passé simple (à part la 3^e personne qui apparaît dans la langue de la presse contemporaine), passé antérieur et de l'imparfait et le plus-que-

parfait du subjonctif, par le non respect systématique des règles de la concordance des temps de l'indicatif dans le plan du passé et, enfin, par l'apparition active des temps surcomposés (et du participe et l'infinif surcomposés) dans les écrits scientifiques et littéraires.

Bref, on peut constater que le français moderne au cours des XIX^e – XX^e siècles ne connaît que des changements mineurs liés au rapprochement des codes écrit et oral, son système phonétique, morphologique, syntaxique et lexical ayant été constitué à l'époque précédente. En même temps à cette époque, le français s'étend sur tout le territoire de la France, par le biais de l'école, et sur des territoires plus éloignés, par le biais de la colonisation.

Les différents français. L'expansion géographique de la langue (y compris exode au Canada et colonisation de l'Afrique) a créé des variations formelles, régionales et nationales. En France tout d'abord, où les langues minoritaires ont laissé, sous forme de substrat, de nombreuses traces: mots régionaux et accents. Des mots comme *pastis* ou *pitchoun* («petit enfant») viennent du provençal; un mot comme *choucroute* vient de l'alsacien. Il y a, par ailleurs, un français «pied-noir», aujourd'hui en voie de disparition; des mots comme *clebs* pour «chien», ou *flouse* pour «argent» sont ainsi des emprunts à l'arabe. Il y a aussi des formes sociales différentes. Les formes argotiques, qui passent fréquemment dans le français général, participent aussi à l'évolution du vocabulaire et le verlan, par exemple, laissera sans doute des traces, comme avant lui d'autres argots.

Hors de France, alors, on trouve de différents français. Joint à l'accent, certains mots (une course pour une «excursion», en Suisse), certaines tournures (en Belgique, l'utilisation fréquente de la locution une fois) permettent de reconnaître aisément l'origine géographique de celui qui parle. Au Québec, le français a pris une forme particulière; il faut y ajouter le *joual*, forme populaire qui reste souvent incompréhensible pour un Français de France. En Afrique enfin, les interférences entre les langues locales et le français ont donné naissance à ce qu'on appelle naguère langue créole.

La francophonie. Cet espace francophone également appelé la francophonie désigne l'ensemble des personnes et des institutions qui utilisent le français comme langue de première socialisation, langue d'usage, langue administrative, langue d'enseignement ou langue choisie. La francophonie peut renvoyer aussi à l'ensemble des pays ou régions membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) (notamment représentés par l'Association internationale des régions francophones (AIRF)).

Conclusion

La langue française s'est répandue en France au XIX^e siècle sous l'influence de facteurs socioculturels: modernisation du pays, déplacement interne de personnes, service militaire obligatoire, distribution de la presse, scolarisation obligatoire et gratuite, création de bibliothèques et de salles de lecture. Au XX^e siècle, l'émergence de nouvelles ressources médiatiques nationales (radio, télévision, puis Internet) a renforcé l'expansion nationale.

La politique linguistique visant à maintenir le statut de langue nationale unique (respectant les langues minoritaires) et à éliminer les contaminants (en particulier les anglicismes) consiste principalement à publier des ouvrages linguistiques et à les institutionnaliser: des institutions ont été mises en place sous l'autorité du président ou du premier ministre: le Conseil supérieur français, etc. Egalement, la politique linguistique française est orientée au développement de la francophonie dans le monde.

Statut actuel. Le français acquiert en France le statut d'une seule langue commune. La norme universelle est approuvée par une politique de nationalisme linguistique (une nation unique fondée sur une culture et une langue uniques). La tâche d'implantation complète de la langue française a amené le fait que le critère quantitatif de mise en œuvre des normes l'emporte sur le critère qualitatif, mais l'idée du français en tant que modèle linguistique absolu (universel) reste inchangée. Dans la question de la francophonie, il faut distinguer les pays où le français est la langue officielle (unique ou non), ceux où le français est la langue maternelle d'une grande partie de la population,

ceux où il est langue de culture, ceux où il est utilisé par certaines classes sociales de la population. Or, ces catégories ne se recoupent pas. Dans certains pays par exemple, bien qu'étant langue officielle, le français n'est pas la langue maternelle de la population, ni celle couramment utilisée.

Type d'implantation du statut: référence à la norme linguistique codifiée (dictionnaires, grammaire, études linguistiques), écart entre la norme littéraire et le langage parlé. Ces derniers temps, il existe une tendance à la simplification (par exemple, la réforme de l'orthographe de 2016), car le statut de norme linguistique élitiste a été absolutisé sous l'influence du multiculturalisme de la société.

Pistes de réflexions

1. Que pensez-vous de la périodisation proposée de l'histoire du français ? Quels critères vous paraissent-ils importants pour définir l'évolution d'une langue ? Proposez votre chronologie.
2. Quels sont pour vous les périodes du rayonnement du français (à travers toute son histoire) et pourquoi ? Quels événements (trois-quatre) marquent le plus son développement ?
3. L'orthographe française, nécessite-t-elle une simplification ? Depuis quand est-elle si compliquée ? La réforme ne la complique-t-elle pas encore plus ? Reflète-t-elle l'évolution ou la révolution de l'usage ?
4. Le français d'aujourd'hui perd-il sa perfection ? Doit-on redouter le franglais, le verlan et le langage des textos ?
5. Comment peut-on trouver des traces du gaulois ou du francique dans le FC ? Doivent ces mots disparaître de l'usage actuel ?
6. Etes-vous pour la distinction: *interne* / *externe* ou *endogène* / *exogène* dans l'approche de l'histoire du français ?

Partie II. Histoire des changements endogènes de la langue française Evolution phonétique

Principaux changements phonétiques entre le latin et la français

(selon Michèle Perret)

1. Réduction considérable entre le mot latin et le mot français :

- chute des voyelles finales, sauf *a* transformé en *e* sourd : *mare* > *mer*, *muro* > *mur*

- maintien des voyelles initiales et accentuées (parfois avec changement de timbre) et chute des voyelles médianes : *claritate* > *clarté*, *dormitoriu* > *dortoir*

- maintien des préfixes : le mot latin est toujours plus long que le mot français

2. Tous les *ū* latins sont passés à [y] : *murus* > *mur*

3. Diphtongaison des voyelles accentuées « libres » (ouvertes) :

- diphtongaison dite « romane »

ě > ie (fin IIIe s.): *pedem* > *ped*

o > uo (début IVe s.): *bovem* > *buove* > *bœuf*, *mola* > *meule*

- diphtongaison dite « française » (VIe s.), seulement au Nord de la France

a > ae qui évoluera en e, E en fr. mod : *cantare* > *chanter*, *mare* > *mer*

ī, ē > ei qui évoluera en E écrit ai ou wa écrit oi en fr. mod. : *tela* > *toile*, *pilu* > *poil*, *creta* > *craie*

ŭ, ō > : *hora* > *heure*, *gula* > *gueule*

4. Nasalisation des voyelles suivies d'une consonne nasale au Moyen Âge :

pomme [põmə]. Elles se dénasalisent devant [m, n, ŋ] aux XVII-XVIIIe ss. :

[pɔm]. Ce phénomène de nasalisation-dénasalisation a provoqué le changement de timbre des voyelles : *findere* est devenu *fendre* [fẽdʁ].

5. Vocalisation du [l] devant consonne (VIIIe-XIe ss), sauf pour *u*, *i* :

a + l > au > o : *alba* > *aube*

ě + l > eau > o : *bellos* > *beaux*

ē, i + l > eu > oe : *illos* > *eux*

ŭ, ō, ǒ + l > ou > u : *ultra* >

oultre

Cette vocalisation explique les alternances : bel / beau, col / cou

6. Apparition des phonèmes [v] et [ʒ] :

[w] > [v] : *vita* > *vie* [wita] > [vi] Ier-IIIe ss.

[j] > [ʒ] : *jocare* > *jouer* [jokaʁ ε] > [ʒ uwe] IIe – XIIIe ss.

Important : en latin il n'y avait pas d'opposition entre sourdes et sonores à la différence du FC (grâce à cette apparition) : [ʃ] > [ʒ] [s] > [z] [f] > [v]

7. Palatalisation. On appelle « palatalisation » la prononciation de certaines consonnes gutturales vers l'avant du palais sous l'influence des voyelles qui les suivent : I^{er}-II^e ss. :

K et G + e, i : *cera* > *cire* [keʁ a] > [tsiʁ] > [siʁ] ; *gente* > *gent* [gɛ ntɛ] > [dʒ ε nt]

IVe-Ve ss. :

K et G + a : *carru* > *char* [kaʁ u] > [tʃ aʁ] > [ʃ aʁ] , *gamba* > *jambe* > [gamba] > [dʒ amb] > [ɑ̃ :b]

8. Affaiblissement des consonnes intervocaliques : consonnes sourdes > sonores, occlusives > fricatives : *vita* > *vie*, *debere* > *devoir*

9. Production des diphtongues par contact avec un [j] :

Lacte > [lajte] > *lait*, *plaga* > [plaja] > *plaie*

10. Les consonnes finales cessent de se prononcer (XIIIe-XVIIe ss.). Seul le l a peu subi cette évolution: *sel*, *miel*, *hôtel*, mais *gentil*.

Questions de révision

1. Laquelle des voyelles finales atones du roman n'a pas disparu mais a été remplacée par une autre (muette) ? a) U b) I c) E d) A

2. Laquelle des voyelles françaises avait le double emploi (en tant que voyelle et consonne) en Ancien français ? a) U b) O c) E d) A

3. Quel phénomène est-il nouveau pour le phonétisme des XVII^e – XVIII^e ss. ? a) La nasalisation b) Les affriquées c) Le [r] grasseyé d) Les triptongues

4. Faites correspondre le changement phonétique et l'exemple :

Vocalisation du [l] mutare → muer,

Palatalisation talpa → taupe,

Dénasalisation partielle des [m] [n] carru → char

Affaiblissement des consonnes intervocaliques fême → femme

Évolution de l'orthographe

Le but des scribes au Moyen Âge était de transcrire ce qui était dit, de restituer une prononciation. Donc, l'orthographe de l'AF était phonétique. La prononciation était assez instable et variait selon les régions.

L'évolution principale consiste en passage de l'orthographe phonétique vers l'orthographe idéographique (au MF), se fondant sur le principe historique et étymologique.

La dernière tendance est orientée à la simplification.

L'AF connaissait :

- plusieurs lettres pour un même son :

consonnes : c / k / qu = [k]: *commun, cosa / Karlo / quant*

voyelles : *Karlo / Karle, fradra / fradre*

- une lettre pour plusieurs sons :

consonne : c + e, i=[ts] / c + a, o, u=[k]

voyelle : «u»: [o / u / y]

- une même lettre transcrivant une voyelle ou une consonne ou semi-consonne, selon sa position : u = u / v / w; i = i / [j] / [dʒ]

On ne distinguait ni les lettres «i» et «j», ni «u» et «v» jusqu'au XVI^e s. En 1542, le grammairien Meigret a proposé d'allonger le **i** pour distinguer **i** et **j** correspondant à 2 sons différents. En 1548, Ervé Fayard a eu l'idée de distinguer **u** et **v** (ce dernier écrit comme une petite majuscule).

Pour mieux reconnaître les mots on ajoutait des consonnes conformes à l'étymologie : *vingt* du latin *viginti*, *temps* de *tempus*.

Il n'existait que peu de diacritiques réels en AF. On recourt aux accents seulement à la Renaissance, dans le but logogrammique : le verbe « *avoir* » a été écrit « *il ha* » (*de habere*), avant qu'on mette un accent grave sur la préposition. Tous les accents graves sur des lettres autres que *e* ont ce même

but (*à, où, là*). La cédille du ç a été prise à l'espagnol (*cedilla* = petit *c*) au MF en 1529, auparavant on écrivait parfois *cz* ou *ce* : *faczon* / *il receoit*.

L'élision n'était pas signalée par l'apostrophe. Celui-ci apparaît, emprunté au grec en 1532.

L'écriture, bien que bicamérale, ne s'est pas servie avant le XIV^e siècle de l'opposition entre majuscules et minuscules. C'est après qu'on a commencé à signaler par la majuscule le début des mots importants.

L'orthographe du MF

Le français du XIII^e siècle s'est déjà profondément modifié sur tous les plans et à la Renaissance on a eu plusieurs améliorations:

Les copistes ont eu l'idée d'utiliser les signes imprécis pour noter des sons nouveaux, en faisant des combinaisons de lettres: dans le Midi - «*lh*» et «*nh*» pour transcrire le «*l*» et le «*n*» «*mouillés*» (palatalisés), dont dans la langue moderne sont restés **ch** ([tʃ] d'abord) et **gn** [ɲ].

Pour améliorer la lisibilité on a ajouté un *h* à l'initiale de uile (d'où huile) et de uit (d'où huit) pour distinguer *huile* et *ville*, *huit* et *vit*.

Les consonnes nasales doubles *nn* et *mm* sont des graphies historiques, elles correspondent à une prononciation : voyelle nasalisée + consonne (grammaire, année, etc.).

On n'a pas de consonnes nasales doubles après *u* et *i* (*une cuisine*) car ces voyelles se sont dénasalisées très tôt. Les autres consonnes doubles ont en général servi à marquer la prononciation.

On recourt à l'étymologie des mots, qui leur donne une identité et permet parfois de les distinguer, d'où l'intérêt immense pour le latin.

Le principe étymologique est appliqué par les imprimeurs au XVI^{ème}, ce qui complique l'orthographe (en ajoutant les lettres qui avaient disparues au cours de l'évolution du français) au lieu de la simplifier, ce qu'ils avaient déclaré initialement.

L'orthographe du FM

Au XVII^e s. l'orthographe est devenue l'art d'écrire selon un modèle décidé par l'Académie française, dont la mission était de « *distinguer les gents de lettres davec les ignorants et les simples femmes* ». L'Académie s'est adaptée aux pratiques graphistes des imprimeurs, en supprimant les consonnes intermédiaires : beste > bête, maistre > maître, faict > fait.

Au XVIII^e siècle, des innovations linguistiques ont lieu à partir de **1740**, quand les philosophes sont entrés à l'Académie. Plus du quart du vocabulaire est transformé et modernisé (environ 6000 mots):

- par suppression de lettres inutiles (*h*: *autheur* > *auteur*, *autorité* > *autorité*)
- des consonnes muettes (*adjouster*>*ajouter*, *adveu*>*aveu*, *devoir*>*devoir*), malgré quelques oublis (*sculpteur*, *baptême*)
- remplacement du *es* interne marquant la prononciation par un *ê* (*estre* > *être*)

Voltaire fait adopter l'orthographe *ai* au lieu de *oi* (*françois*, *anglois*), fait corriger les formes verbales *j'estois*, *je feroi*, *je finirois*, etc.

XIX siècle

L'orthographe redevient étymologique et l'Académie remet en honneur les consonnes grecques : *misanthrope* > *misanthrope*, *analise* > *analyse*.

B. Jullien, encyclopédiste: « On écrit *monarque* par un *qu*, et *monarchie* par *ch*; Beauzée proposait que le *ch* écrit sans cédille se prononçât toujours *k*, et que le *ch* sifflant, celui de *chien* et de *cheval*, s'écrivît par un *ç* cédille, *çchien*, *çcheval* : alors on devait écrire *monarçhe* et *monarçhie*. L'étymologie était conservée, et la prononciation exactement peinte. Nous écrivons *chœur* et nous prononçons *kœur*, nous écrivons et nous prononçons *chose* ».

Utilisée comme diacritique détaché de son *c*, la cédille a été étendue à d'autres lettres, dans d'autres langues, à partir du XIX^e siècle.

Ambroise Firmin-Didot (1868) a proposé d'introduire un *t* cédille dans les mots où «*t*» se lit comme [s] ce qui aurait fait disparaître un nombre d'irrégularités dans les graphies: *les adopçions* ; *il balbuçie*

FC : dernière réforme de l'orthographe

La dernière réforme date de 1990. Elle n'a pratiquement jamais été diffusée. Pourtant, peu à peu, les dictionnaires enregistrent de nouvelles graphies d'une édition à l'autre (plus de 1500 rectifications dans le *Petit Robert* de 1993). Cette réforme est très mesurée et pleine de bon sens :

Remplacement de certains **traits d'union** par la soudure, en particulier dans les mots composés étrangers : *portemonnaie, weekend*.

Simplification du **pluriel** de certains mots composés : des *pèse-lettres*.

Pour l'**accent grave** sur **e** : application de la règle générale aux verbes en *-eler* et *-eter* ou du type *céder*, ainsi qu'aux formes interrogatives (*je*) : *j'allègerai, il ruissèle, puissè-je...* (exceptions pour *appeler* et *jeter*)

L'**accent circonflexe** est facultatif sur **i** et **u**, sauf dans les conjugaisons (passé simple et subjonctif) et dans quelques monosyllabes où il joue un rôle distinctif : *mur / mûr*.

Le **tréma** est placé sur la voyelle qui doit être prononcée : *aigüe, argüer, gageüre*.

Pour les **mots empruntés**, l'accentuation et le pluriel suivront la règle des mots français : des *imprésarios, des jazzmans, des maximums*.

Rectification d'**anomalies** : *boursouffler* (comme *souffler*), *charriot* (comme *charrette*), *joailler, interpeler, dentelière...*

Le **participe passé** du verbe *laisser* suivi d'un infinitif est invariable : *je les ai laissé partir*.

Questions de révision

1. *Qu'est-ce qui caractérise l'orthographe française aux XV^e-XVI^e ss. ?*

- a) simplification du système d'accentuation
- b) réintroduction des lettres étymologiques
- c) élimination des traces latines du français
- d) francisation des noms d'origine étrangère

2. *Quel principe de l'orthographe est-il propre à l'AF ? Et au FC ?*

- a) étymologique b) phonétique c) hiéroglyphique d) historique

3. *Quand commence-t-on à rencontrer des signes diacritiques en français ?*

- a) AF b) MF c) FM d) FC

4. *Faites correspondre le type d'écriture avec sa définition :*

Écriture idéographique toutes les lettres écrites se lisent

Écriture phonétique

les signes accompagnant une lettre

Des diacritiques

des lettres ajoutées à fonction discriminante

5. A quel siècle propose-t-on les plus de réformes de l'orthographe ? Qu'en savez-vous ?

Évolution sémantique

Les mots d'origine préceltique se comptent sur quelques doigts. Les reliques gauloises: 0,08% du vocabulaire. Certains sont passés anciennement en latin, grâce à l'usage (*braca* > *braie* : le pantalon gaulois) ; d'autres désignaient des réalités gauloises : *vassal* pour un lien inconnu des romains. Les mots d'origine gauloise correspondent souvent à un vocabulaire de la campagne : des plantes, des arbres (*bruyère, chêne, bouleau*), des animaux (*alouette*) ; des termes, qui concernent l'artisanat ou l'agriculture (*tonneau, charrue, chemin, arpent...*).

Les mots germaniques, franciques, couvrent 1,35% de notre vocabulaire. Ils concernent toute la vie sociale; le vocabulaire militaire (*guerre, épieu, gant, écharpe, dard...*) ; des termes de droit ou d'administration (*maréchal, sénéchal, gage...*) ; la vie de la campagne (*blé, cresson, jardin, troupeau, gagner...*) ; la vie de tous les jours (*marcher, garder, blanc, riche...*). Le mot *franc* lui-même a pris des sens élogieux .

Le fonds latin constitue l'essentiel du patrimoine héréditaire : 86,53%. Il s'agit du latin parlé ; le latin classique a servi pour créer des mots nouveaux.

Les emprunts aux langues étrangères constituent environ 10% de notre vocabulaire. Il y en a un peu dans l'Antiquité, beaucoup plus à la Renaissance (influence de l'Italien), beaucoup à notre époque (anglo-saxon).

Étapes de l'évolution lexicale

L'AF. Le fonds primitif est pauvre, au moins jusqu'à la Renaissance Carolingienne. Il suffisait aux besoins d'une société peu civilisée, où l'on exprimait peu de pensées abstraites ou de sentiments délicats. L'AF comptait une soixantaine de mots gaulois, un fonds important de mots romans populaires, quelques centaines de mots occitans, un millier de mots

germaniques et quelques dizaines de mots arabes. La masse du vocabulaire était puisée dans le latin, avec des adaptations phonétiques. Ce fonds primitif, va s'enrichir du XI^e au XIII^e siècle, époque de la littérature médiévale. La langue savante a recours au latin depuis la Renaissance Carolingienne, mais cela commence à partir du XI^e, par exemple dans le langage juridique, celle des clercs, des lettrés.

Le MF. Selon des statistiques (de Pierre Guiraud) portant sur 20 000 mots souches actuellement vivants (en dehors des multiples mots techniques du XX^e, entre autres), 22% remontent à l'ancien français, **43%** sont entrés dans l'usage du XIV^e au XVI^e siècle, et 35% depuis. MF – c'est la période de création lexicale la plus intense de l'histoire de la langue française.

L'enrichissement du vocabulaire se passe par :

- 1) les emprunts des mots à l'italien (des termes militaires : *soldat, sentinelle*; financiers : *banque, crédit* ; la vie de la cour : *courtisan* ; les beaux-arts : *fresque, mosaïque, médaille*), à l'espagnol (*aubergine*), au latin (les mots savants *radius, déduction*), des mots exotiques (*chocolat, ananas*) ;
- 2) les emprunts des affixes (-ade, -tion) ;
- 3) la création des néologismes par les poètes de la Pléiade et F. Rabelais.

La période se caractérise par l'apparition des doublets (un mot populaire et un mot (originellement) savant qui le redouble): *frêle / fragile* (fragilem), *hôtel / hospital* (hospitale), *serment / sacrement* (sacer = sacré)

Le français classique. Il y a eu au XVII^e siècle une rupture totale, par une volonté préciser et épurer la langue, concernant le lexique et les tournures.

Les théoriciens classiques, en cherchant l'élégance et la justesse de l'expression, interdisent formellement : 1) les néologismes, 2) les archaïsmes (accusés d'être du «vieux gaulois» : *courtois*), 3) les provincialismes (Malherbe «dégasconnait» la langue), 4) les diminutifs, 5) les mots de niveau populaire, les mots considérés comme «malhonnêtes » (*culotte, convaincu...*), 6) les termes techniques, artisanaux, 7) les mots composés et dérivés.

Pourtant, on observe des résistances de certains auteurs, qui défendent des mots condamnés par d'autres (surgir, astuce). On utilise aussi des mots «bas» dans les genres comiques (Molière, Scarron...).

- Une forme de création déguisée : on utilise des participes présents comme adjectifs : *inquiétant, rassurant...*

- On développe des préfixes privatifs : *dé-* / *in-* / *anti-*. Les nobles se distinguaient dans la conversation par des néologismes ; beaucoup sont disparus (*débrutaliser, importamment...*), mais d'autres sont restés : *s'encanailler, féliciter, enthousiasmer, anonyme, incontestable...*

- On peut parler aussi de «néologismes de sens» : la Préciosité utilise beaucoup de périphrases dans un sens métaphorique et / ou hyperbolique (*furieusement, effroyablement, ravissant,*), et là aussi beaucoup sont disparues (la chandelle = *le supplément du soleil* ; le chapeau = *l'affronteur des temps...*), d'autres sont restées : *les clartés de l'esprit, le miroir de l'âme* (les yeux), etc.

- Il y a toujours des emprunts, surtout dûs aux guerres ; de l'allemand (*bivouac* [Biwacht = patrouille supplémentaire de nuit]) ou de l'espagnol, par l'intermédiaire des mercenaires : *adjudant* [cf aider], *mirador* [cf regarder]...

Le FM. Le XVIII^e siècle marque une réaction. La 2^e moitié du XVIII^e siècle est marquée par un développement du lexique technique et scientifique, où l'on prône la néologie. Des scientifiques comme Réaumur ou Buffon, Lavoisier en chimie, les nombreux collaborateurs de l'Encyclopédie participent à ce mouvement. De grands dictionnaires ont été publiés à la fin du XVII^e, et le XVIII^e en publie d'autres, ceux des lexiques spécialisés.

Emprunts. L'Angleterre est à la mode de 1740 à la Révolution, et on emprunte des anglicismes, dans le domaine du commerce, de la politique, du social, des sciences, etc. (*club, gigue, plaid...*). Au XIX^e, cela continue, comme dans le domaine industriel, le vocabulaire des chemins de fer, le sport (*sport, golf*). Au XVIII^e, la mode de la musique italienne fait entrer des mots italiens : *sérénade, concerto, ténor*. Les emprunts russes, fin XIX^e, se font suite à la mode des romans russes : *steppe, toundra, cosaque*. On rajoute

l'argot, utilisé par Balzac, ou par Hugo, Labiche, etc. : *boniment* (< bonnir) ; quelques mots gitans (*berge* = année : 20 berges), ou yiddish (*schnouff* = tabac). La colonisation apporte des mots : *pyjama* vient de l'hindoustani par l'anglais, *bled* (terrain, pays) ou *toubib* (guérisseur) de l'arabe.

Le FC. Tendances:

1) Grâce à la politique régionale, au développement des communications et des médias: l'utilisation de mots de patois dans le lexique commun : *biniou*, *menhir*, *gruyère*, *cigale* (*wassingue* reste régional) ; du breton *bizou* = anneau, nous avons *bijou*, devenu en français un terme générique.

2) Le vocabulaire scientifique crée beaucoup de mots sur le latin et le grec.

3) Une quantité invraisemblable de sigles, à la fin du XX^e siècle (organismes, administration, industrie, produits...) : *OGM*, *OMS*, *ONG*...

4) Beaucoup d'emprunts, de mots anglo-saxons surtout (l'importance des États-Unis) et dans différents domaines : aviation (*jet*, *steward*), industrie (*bull-dozer*), sports (*goal*, *set*, *skate-board*, *coach*), musique et danse (*slow*, *rock*, *jazz*, *pop*, *rave*), médias (*western*, *vamp*, *reporter*, *flash*), mode (*pull-over*, *T-shirt*, *sweat-shirt*, *cardigan*, *jeans*)... + suffixes *-ing* / *-er* (= eur)

Emprunts (xénismes) à d'autres langues: un peu d'allemand, russe (*koulak*, *goulag*, *glastnost*), espagnol (*corrida*, *tango*), italien (*pizza*, *spaghetti*), pays nordiques (*anorak*). L'actualité apporte des mots : *kamikaze*, *ayatollah*...

5) Le langage des cités, de la rue, des jeunes, est en perpétuelle évolution, avec du verlan (*les ripoux*, *zarbi*, *une meuf*, *tu me vénères* = m'énerves...), des emprunts aux mots arabes, ou gitans (*gadjo*), de vieux mots ressuscités (*daron*, *daronne* = père, mère (le roi et la reine à la Révolution), de l'argot, etc.

Questions de révision

1. *Quelle langue a influencé la formation du nom de nombre quatre-vingts ?*

a) le celtique b) le latin c) le germanique d) le grec

2. *Faites correspondre le phénomène de l'évolution sémantique et l'époque :*

Emprunts à l'argot par la langue commune XVI^e siècle

Formation de la terminologie politique	XVII ^e -XVIII ^e ss
Formation de la terminologie scientifique	la fin du XVIII ^e ss
Emprunts multiples à la langue italienne	XIX ^e siècle
3. Que peut signifier la périphrase : « <i>l'affronteur des temps</i> » ?	
4. À quelles époques le français emprunte-t-il le plus et à quelles langues ?	

Évolution morphologique

Verbe

La morphologie verbale au Moyen Âge est assez irrégulière. Les changements morphologiques du verbe français étaient précédés par les transformations du système latin sur le sol gaulois romanisé et germanisé dans la situation de bilinguisme.

La dégradation phonétique et sémantique de certaines formes du verbe latin a amené la réfection du système verbale. L'alternance vocalique affecte les radicaux de multiples verbes pour *le présent de l'indicatif, du subjonctif, l'imparfait, le passé simple*. De nombreuses finales disparaissent dans la prononciation et ne subsistent plus à l'écrit que comme marques morphologiques. Cette réfection s'effectuait par transfert de traits pertinents des formes disparaissantes aux périphrases synonymiques.

La transformation de la structure formelle et sémantique du verbe correspondait à la tendance qui s'est manifestée dans la langue: la tendance aux formes analytiques. *Le passé composé, le futur simple, le conditionnel, temps de création romane*, se développent.

Le futur et le conditionnel comme premières formations romanes

Les deux formes possèdent la même valeur de futur:

- 1) le futur absolu (le futur simple d'aujourd'hui) puisqu'il exprime un procès postérieur au temps de référence, le présent;
- 2) le futur relatif qui dit un procès postérieur à un temps du passé (le conditionnel présent d'aujourd'hui).

Le futur

Les formes classiques du futur correspondaient à 2 terminaisons différentes, selon le groupe : *-bo* (*amabo*, de *amare*) ou *-am* (*legam*, de *legere*). Le futur en *-bo* a disparu en latin populaire. Le futur en *-am*, suite à l'évolution phonétique à, se confond avec le présent et disparaît en roman.

Ce sont des formes periphrastiques (des périphrases composées de l'infinitif du verbe latin et de des formes réduites du verbe *habere*) qui vont remplacer les formes classiques et donner le futur français (à l'exception du verbe *estre* qui a conservé un paradigme hérité du latin classique : *ier, iers, iert, iermes, ierent*). En fait, dès le latin classique, le locuteur a le choix entre plusieurs constructions de ce type, utilisant soit le verbe *avoir* (*habeo*) derrière ou devant l'infinitif, soit les verbes *devoir* et *vouloir* (*debeo, volo*) devant l'infinitif. On comparera ces périphrases à celles du français : *j'ai à faire...* / *Je dois faire...* / *Je vais faire...*. Le futur y est lié à une notion d'obligation. La forme qui l'emportera définitivement, c'est infinitif + *avoir* (au présent) : *cantare habeo* = j'ai à chanter, je chanterai. Le verbe *avoir* (*habere, habeo* à la 1^{ère} personne du présent) n'est plus senti comme verbe, mais comme auxiliaire de conjugaison. Puis, assez vite, se soudant à la consonne *r* de l'infinitif, il devient simple désinence.

Le conditionnel

Pour le conditionnel, qui n'existe pas en latin, on trouve en bas latin : infinitif + verbe *avoir* à l'imparfait : *cantare habebam* > *cantaream* > chanteraie (chanterais) / 2^{ème} pers. : > *cantareas* > chanteroies. Les désinences du conditionnel ont été corrigées par la suite en même temps que celles de l'imparfait. La finale *oie* de l'imparfait a été refaite en *ais*. Au XVI^e siècle, Ronsard accepte qu'on ajoute un *-s* à la 1^{ère} personne : *avois* au lieu de *avoi*, par licence ou par utilisation de la 2^{ème} personne à la place de la 1^{ère} pour permettre une liaison, et « afin d'éviter un mauvais son ». Au XVII^e siècle, le *-s* final est devenu plus ou moins régulier. Le conditionnel se comporte soit comme un temps (de l'indicatif : le « futur du passé »), soit comme un mode (hypothèse, affirmation sous réserve). Les périphrases verbales se multiplient. Ainsi *aller*

+ forme en *-ant* marque l'action en train de s'accomplir (*aller marchant, aller disant*) ; il en est de même pour *estre* + forme en *-ant* (*estre combatant*). *Aller* + infinitif - le futur proche; *venir de* + infinitif - le passé récent.

Les temps composés.

Les temps composés ont remplacé en AF la série du *perfectum latin*, qui ne subsiste qu'en *passé simple* et *l'imparfait du subjonctif*. À l'aide des auxiliaires *avoir* et *estre* se sont formés *le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait, le futur antérieur de l'indicatif, le passé et le plus-que-parfait du subjonctif et le passé du conditionnel*. La valeur temporelle des temps est marquée par la forme de l'auxiliaire, le participe passé du verbe conjugué traduit la valeur lexicale. Les formes remontent aux constructions périphrastiques marquant la conséquence d'une action précédente (« *j'ai écrit une lettre* » veut dire « *je possède une lettre qui a été écrite* »). Par la suite, la périphrase insiste sur l'aspect, sur un fait accompli. Ce sont les participes passés des verbes perfectifs ou terminatifs (c.-à-d. qui désignent le terme d'une action) qui se prêtent facilement à la formation des temps composés. La valeur temporelle s'accroît de plus en plus et se substitue petit à petit à la valeur d'aspect. Les verbes imperfectifs ou cursifs sont aussi introduits dans les tours périphrastiques. A partir du XI^e s. on rencontre ces combinaisons non seulement avec les verbes transitifs, mais aussi avec les verbes intransitifs. Le choix du verbe auxiliaire dépend du caractère transitif ou intransitif du verbe. Les verbes transitifs se combinent avec *avoir*, les verbes intransitifs préfèrent *estre*. Cependant le verbe auxiliaire *avoir* remplace souvent *estre* dans la conjugaison d'un grand nombre de verbes intransitifs. Le verbe *estre* se conjugue en AF avec lui-même d'abord et ensuite après le XIII^e s. avec le verbe auxiliaire *avoir*. *Les temps surcomposés* n'existent pas en AF, ils se forment pendant les XIV^e—XV^e ss, mais leur emploi se stabilise en FM.

Formes non-personnelles

Les formes non-personnelles sont : *l'infinitif présent et passé (devoir, avoir dit), le participe présent, le participe passé et le gérondif*.

Pour *les infinitifs*, il importe de distinguer trois classes de verbes:

I – verbes en *-are* > *-er*

II – verbes en *-ire* > *-ir* + infixe *-iss-* < *-isc-*

III – verbes irréguliers: en *-ere* > *-re* ou *-oir* ou *-re*; en *-ir* > *-ire*

Les fonctions syntaxiques de l'infinitif sont celles du français moderne: ce sont le complément du verbe, le complément circonstanciel, le complément du nom. L'infinitif se combine avec les verbes modaux et autres qui le régissent en constituant avec lui le prédicat de la proposition.

P. ex. *Mais la dolur ne pothent ublier* (Roland.).

À la différence du français moderne *l'infinitif* comporte les caractéristiques du nom héritées du latin: il *se décline* et *reçoit l'article* du masculin. Tout infinitif peut se substantiver, mais ne reçoit guère de déterminant — adjectif.

P. ex. *La buche mustre le penser.*

Le participe présent a les mêmes catégories: le nombre et le cas, et les mêmes fonctions que les adjectifs : a une forme pour les deux genres.

P. ex. *Ja avez vos ambsdous les braz sanglanz* (Rol.)

Le gérondif — la désinence du gérondif coïncide avec celle du participe présent, mais à la différence de celui-ci le gérondif est une forme invariable.

Il garde son caractère nominal:

p. ex. *...de sun vivant...* (Rol)

Nom

La chute de la déclinaison. Elle s'explique par des phénomènes qui datent du latin classique. D'abord, le classement en six cas est un classement pratique, mais artificiel. Dans la réalité, seule la 1ère déclinaison (dominus), au masculin, possède une forme de vocatif autonome (domine) ; dans les autres, ce cas se confond avec le nominatif. Les déclinaisons ne possèdent que 5 formes réelles au maximum (dominus), et souvent 3 (il y a souvent identité des désinences du datif et de l'ablatif ; le neutre se résume à 3 formes : templum / templi / templo).

En fait, pour les latinophones, c'étaient là plutôt des formes indifférenciées servant chacune à plusieurs usages.

Tendances

- 1) chute du neutre, absorbé par le masculin ou le féminin, le neutre n'existe aujourd'hui que dans certains pronoms ;
- 2) réduction des mots complexes, des imparisyllabiques (civitas / civitatis) : tendance à unifier le nombre des syllabes ;
- 3) la 4^e et la 5^e déclinaisons, qui ne concernaient qu'un nombre restreint de noms et aucun adjectif, sont absorbées par les autres ;
- 4) dans la déclinaison, le vocatif disparaît dans le nominatif ; le datif, le génitif et l'ablatif, dans l'accusatif. En ancien français, il ne reste que le cas sujet et le cas régime.

Voici les formes dominantes :

Formes du latin

Latin	Singulier		Pluriel	
	<i>masculin</i>	<i>féminin</i>	<i>masculin</i>	<i>féminin</i>
nominatif	mur us	filia	mur i	filias
accusatif	mur um	filiam	mur os	filias

Formes de l'AF

Ancien français	Singulier		Pluriel	
	<i>masculin</i>	<i>féminin</i>	<i>masculin</i>	<i>féminin</i>
Cas sujet	murs	fille	mur□	filles
Cas régime	mur□	fille	murs	filles

Au féminin, on trouve en latin parlé un nominatif en -as au lieu de -ae. C'est en réalité une forme ancienne qui a survécu dans la langue parlée. En latin vulgaire de Gaule et d'Ibérie, elle remplace la forme classique en -ae. Le féminin correspond alors exactement à ce qu'on trouve aujourd'hui, il n'y a plus de différence entre CS et CR.

Une 2^e déclinaison du masculin existe, sans -s au CS singulier, mais elle s'assimile à la précédente, ex : pater > pere.

Au XIV^e siècle, le système se réduit, seul le cas régime survit, d'où notre marque du pluriel actuelle, en -s.

Variante : cheval / chevaux - travail / travaux. En effet, le *u* est une trace de la vocalisation du *l* (transformation en voyelle [u] devant un *s*). Le *x* a servi à l'époque à transcrire *us*. On a eu des doublets chasteau / chastel; des mots ont été refaits sur le singulier (hostel), d'autres sur le pluriel (châteaux). Le *s* du CS singulier se retrouve dans certains noms propres, comme Charles, Georges, Hugues, Yves. Le *s* du pluriel fait disparaître certaines consonnes, qu'on retrouve aujourd'hui à l'écrit, mais pas à l'oral : oeuf / oeufs - cerf / cerfs

Évolution syntaxique

Le système fondé sur des desinences disparaît, il est donc remplacé par un autre déjà amorcé en fait en latin populaire parlé :

- changement de l'ordre des mots ;
- usage de mots-outils, en particulier les prépositions.

Le verbe est principalement en position médiane dans la proposition, l'AF comme les autres langues romanes est une langue à ordre : verbe-objet; précisément le verbe occupe en AF *la deuxième place accentuée*, en tenant compte des éléments *toniques* (verbe, nom, adjectif ; pronoms sujets et régimes toniques, tandis que les prépositions, articles, conjonctions sont atones). La place avant le verbe, est occupée par le sujet ou par les compléments qui entraînent l'inversion du sujet (l'ordre : S-V-C tend à prévaloir en AF, surtout dans les subordonnées, pour les principales et indépendantes – C-V-S est plus typique). Ultrieurement (en MF), la première place sera essentiellement celle du sujet, précédé d'éléments circonstantiels.

Les relations déterminant-déterminé de l'AF *li Deo inimi, le Deo menestier* cède la place à l'ordre moderne : *les énemis de Dieu, le service de Dieu*

L'antéposition de l'adjectif en AF (*li blans sers*) reste exceptionnelle en FC (*le serf blanc mais le petit serf*).

Dans l'interrogation, un certain nombre d'innovations, permettant de conserver le sujet avant le verbe, entrent en concurrence avec l'inversion du sujet. L'emploi de la périphrase *est-ce que* permet de conserver un groupe S-V. Dans la négation il y avait deux termes : *ne* (faible et non prédicative qui s'emploie avec les verbes) et *non* (fort et prédicatif qui s'emploie avec participe passé ou présent, infinitif). Dès le Moyen Age la particule *ne* est souvent accompagnée d'auxiliaires *pouvoir, devoir, savoir* et *vouloir* ou d'adverbes *ja, onque, mais* ou adverbes de quantité *gaire, plus*, ou encore de noms communs représentant une petite quantité de qch : *mie, pas, point* ou n'importe quel objet dont la fonction, l'existence, la possession, etc. étaient niées : *Il n'y a bête ni oiseau / Qu'en son jargon ne chante ou crie*

Dans ces constructions, certains noms se sont spécialisés à la manière de *pas* et sont à leur tour devenus adverbes :

- *goutte* associé au verbe *voir*. N'y voir goutte signifie ne rien y voir ;
- *point* : ne même pas avoir un point ;
- *mie* : ne même pas avoir une mie (une miette) ;
- *rien* : autrefois substantif, rien (ancien français : ren, de l'accusatif latin rem, « chose »), est le terme le plus utilisé aujourd'hui.

L'expression *ne... guère...*, surtout utilisée à partir du XVIII^e siècle, provient à l'origine du francique *waigaro* qui signifiait « beaucoup », et n'entre donc pas directement dans ce cadre.

Questions de révision morpho-syntaxique

1. *En AF l'article contracté es représentait-il quelles formes ?*
 a) a+le ; b) a+les ; c) en+le ; d) en+les
2. *Le mot portanz dans Chanson de Roland c'est quelle partie de discours ?*
 a) verbe au présent c) participe présent
 b) verbe à l'imparfait d) participe passé
3. *Quelle série des temps latins les temps composés ont-ils remplacé en AF ?*
4. *Quel nom est au cas sujet du pluriel ?*
 a) Li chevaliers b) Li chevalier c) Le chevalier d) Les chevaliers

5. *Faites correspondre le phénomène grammatical et l'époque :*

Apparition du conditionnel présent AF

Stabilisation des temps surcomposés MF

Disparition des cas FM

Disparition du passé simple de la langue courante FC

6. A quelle époque l'ordre direct S-V-C tend-il à se stabiliser dans tous les types de propositions?

a) AF

b) MF

c) FM

d) FC

Bibliographie

Dictionnaires étymologiques

1. Dauzat, A. Dictionnaire étymologique de la langue française [texte] / A. Dauzat, 1938.

2. Dubois J., Mitterand H., Dauzat, A. Dictionnaire étymologique et historique du français. – Larousse, 1993. –822 p

3. Picoche J. Dictionnaire étymologique du français collection « Les usuels du Robert », nouvelle édition mise à jour et considérablement augmentée, mars 2008 – 779 p

Ouvrages utiles

1. Chigarevskaia, N. Précis d'histoire de la langue française. / N.Chigarevskaia – Leningrad, 1974. – 285 p.

2. Chorand, J. Nouvelle histoire de la langue française [texte] / P., Seuil, 1999. – 818 p.

3. Hélix, L. Histoire de la langue française [texte] / L. Hélix. – Ellips, 2011. – 302 p.

4. Huchon, M. Histoire de la langue française [texte] / M. Huchon. – Librairie générale française, 2002. –315 p.

5. Leclerc, J. Histoire de la langue française [texte] / J. Leclerc. – <http://www.axl.cefanelaval.ca/francophonie/histlngfrn.htmv>

6. Perret, M. Introduction à l'histoire de la langue française [texte] / M. Perret. – P.: Armand Colin, 2016. – 239 p.

7. Rey, A. Mille ans de langue française. Histoire d'une passion [texte] / A. Rey. – P.: Librairie Académique Perrin, 2007. – 1465c.
8. Walter H. L'Aventure des langues en Occident – Leur origine, leur histoire, leur géographie (préface d'André Martinet) [texte] / H. Walter. – Robert Laffont, 1994. – 498 p.
9. Cours d'histoire de la langue française et de la diachronie <http://www.diachronie.be/hlff/pages/050201.html>
10. Скрелина, Л.М. Хрестоматия по истории французского языка. / Л.М. Скрелина. – М., 1981. – 277 с.

Table des matières

Préface	3
Partie I. Histoire des changements exogènes de la langue française	5
Thème 1. Approches de la chronologie de l'histoire du français	5
1.1. Différents critères de la périodisation de l'histoire du français : historique, approche par niveau de langue, etc.....	5
1.2. Analyse des chronologies chez les différents auteurs.....	6
1.3. Proposition de la périodisation basée sur le critère de la dynamique de la norme linguistique en France.....	8
Thème 2. Préhistoire de la langue française	11
2.1. Origines du français selon la linguistique historique (théorie des strats de G. I. Ascoli).....	11
2.2. Racines latines du français, victoire de la langue des vainqueurs	13
2.3. Les grands mouvements migratoires germaniques, victoire de la langue des aincus.....	15
2.4. Le proto-français ou la «langue romane rustique» (la période gallo-romane, émergence d'une langue vers le IX ^e siècle).....	17
Thème 3. L'Ancien français : (IX^e - XIII^e siècles)	24
3.1. Commentaire historique : les fondements historiques de l'AF.....	24
3.2. Situation linguistique générale et implantation du dialecte dominant (XIII ^e s.).....	25

3.3. État de l'AF.....	28
Thème 4. Le Moyen Français (XIV - XVI siècles).....	34
4.1. Commentaire historique : période sombre (XIV - XV ss), Renaissance (XVI s).....	34
4.2. Expansion interne de la langue française : fonctionnelle (langue de littérature, de la science mondaine, de l'élite religieuse) et géographique	36
4.3. Nouveau statut du français : la langue administrative (1539)	38
4.4. Première étape de la codification du français : études théoriques de la langue, implantation de la norme descriptive (description de l'usage du français par les premiers grammairiens).....	38
4.5. État du MF.....	39
Thème 5. Le Français Moderne (classique) (XVII – XVIII siècles).....	42
5.1. Grand Siècle (1594-1715) : absolutisme royal et prépondérance française en Europe.....	43
5.2. Deuxième étape de la codification du français : implantation de la norme prescriptive (affirmation de l'usage exemplaire, axiologique). François de Malherbe, Jean-Claude Fabre de Vaugelas.....	44
5.3. Siècle des Lumières (1715 -1789) : acceptation de « <i>bon usage</i> » par la société (XVII ^e – la moitié du XVIII ^e ss). Académie française (1635).....	48
5.4. La langue parlée par le peuple.....	52
5.5. La langue de la diplomatie.....	53
5.6. État du FM.....	54
Thème 6. Le Français Contemporain (XIX - XXI siècles)	63
6.1. Commentaire historique : la Révolution française ; la formation de la langue nationale (1789 - 1870).....	63
6.2. Diffusion du français comme langue d'enseignement : lois françaises sur la langue (loi Guizot 1833, loi Ferry 1882).....	68
6.3. Le français langue nationale, selon l'article 2 du Chapitre 1 de la Constitution (le 25 juillet 1992). Loi Toubon (1994)	70
6.4. Le français à la fin du XIX ^e et au XXI ^e s.....	72

Partie II. Histoire des changements endogènes de la langue française....77

Thème 7. Évolution

phonétique.....
..... 77

Thème 8. Évolution de

l' orthographe.....
..... 79

Thème 9. Évolution

sémantique.....
..... 83

Thème 10. Évolution

morphologique.....
..... 87

Thème 11. Évolution

syntaxique.....
..... 92

Bibliographie.....
..... 94